

© OCDE, 2004.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

63. Pour participer à un appel d'offre dans le canton de Genève, les architectes et ingénieurs doivent avoir leur siège dans le canton. Sous certaines conditions, il est toutefois possible de se faire enregistrer temporairement dans le canton.
64. D'après des enquêtes, seulement 2 pour cent des assurés, principalement des personnes jeunes représentant des bons risques, auraient changé d'assureur en 2000, et ce pourcentage a baissé entre 1997 et 2000 (Colombo, 2001). Les assureurs peuvent inciter au départ les mauvais risques ou au contraire chercher à attirer des bons risques en proposant des options complémentaires à tarif intéressant.
65. Le Tarmed, qui sera appliqué au début de 2004, va remplacer les 26 systèmes cantonaux actuellement utilisés. Il définit les prix des services médicaux pour toute la Suisse en fonction d'un système de points qui dépend du temps consacré à chaque patient, de la compétence du médecin et du type de traitement fourni. La valeur du point doit être négociée au niveau cantonal.
66. En 2000, 7 000 médicaments disposaient d'une autorisation de commercialisation, dont 2 500 étaient remboursés par l'assurance-maladie de base alors que la Sécurité sociale française remboursait 20 000 produits.
67. Une partie des médicaments remboursés par l'assurance-maladie obligatoire est prescrite par les hôpitaux, lesquels sont gérés par les cantons. Ces produits pharmaceutiques sont aussi achetés moins chers. La proportion des médicaments remboursés par l'assurance-maladie obligatoire, à l'exclusion des hôpitaux, atteint 60 pour cent des ventes.
68. La Suisse est le seul pays européen qui révisé les prix des médicaments remboursés après expiration des brevets ou après 15 ans.
69. Le marché des génériques a augmenté de 40 pour cent au premier semestre 2003 (mesuré en glissement) et cette hausse sera sans doute plus forte au cours du second semestre.
70. Vingt pour cent des exportations suisses proviennent de l'industrie pharmaceutique. Les laboratoires Novartis, Roche et Serono contrôlent 7 pour cent du marché mondial.
71. Cette baisse du niveau des prix restera limitée par rapport à l'écart de prix mesuré vis-à-vis de la moyenne des pays européens qui atteint 25 pour cent si l'on tient compte du niveau relativement plus élevé de la Suisse. L'assouplissement de la politique monétaire et la réaction endogène du taux de change devraient en outre éviter que cette pression à la baisse sur les prix ne se traduise par une déflation (annexe V).

Bibliographie

- BAK (2001), « Le commerce de détail en Suisse : une comparaison internationale », étude réalisée par C. Koellreuter et T. Schoder pour la Fédération suisse pour le commerce de détail, BAK, Bâle.
- Boylaud, O. (2000), « Regulatory Reform in Road Freight and Retail Distribution », *Documents de travail du Département économique de l'OCDE*, n° 255, OCDE, Paris.
- Colombo, F. (2001), « Towards More Choice in Social Protection? Individual Choice of Insurer in Basic Mandatory Health Insurance in Switzerland », *OECD Labour Market and Social Policy – Occasional Papers*, n° 53, OCDE, Paris.
- Commission de la concurrence (COMCO) (2001), *Communiqué de presse*, 2 octobre, Berne.
- COMCO (2003), *Communiqué de presse*, 7 mars, Berne.
- Conseil fédéral (2002), « Importations parallèles et droit des brevets », rapport, novembre.
- De Serres, A., P. Hoeller et C. de la Maisonneuve (2001), « The Width of the Intra-European Economic Borders », *Documents de travail du Département économique de l'OCDE*, n° 304, OCDE, Paris.
- Frontier Economics, Plaut et BAK (2002), « Épuisement des droits de propriété : conséquences d'un changement de système sur l'économie suisse », rapport de synthèse au Conseil fédéral.
- Flückiger, Y. (1999), « Aspects économiques du nouveau droit suisse de la concurrence », dans *La nuova legge sui cartelli*, CFPG 22, Lugano.
- Flückiger, Y. (2003), Présentation orale à la Conférence de presse de la COMCO, 4 février.
- Gagales, A. (2002), « Growth in Switzerland: Can Better Performance Be Sustained? », *IMF Working Paper*, WP/02/153, septembre.
- Gugler, P. et P. Zurkinden (2002), « Article 5 LCart (accord en matière de concurrence) », dans P. Tervet et C. Bovet (éd.), *Droit de la concurrence*, Helbing and Lichtenhahn, Bâle.
- INFRAS/BASYS (2002), « Conséquences d'une intervention de l'État sur le niveau des prix des médicaments à usage humain », rapport au Conseil fédéral.
- Kalirajan, K. (2000), « Restrictions on Trade in Distribution Services », *Staff Research Paper*, Commission sur la productivité, AusInfo, Canberra, août.
- Kraus, D.E. (2003), « Les importations parallèles de produits brevetés – Droit de l'OMC dans la perspective du droit communautaire et du droit suisse de la propriété intellectuelle et de la concurrence », thèse de doctorat, Université de Genève.
- Le Temps (2002), « Supermarchés : pourquoi l'offre alimentaire est plus pauvre en Suisse », 12 octobre.

- Malueg, D. et M. Schwartz (1994), « Parallel Imports, Demand Dispersion and International Price Discrimination », *Journal of International Economics*, 37.
- Meinhardt, M. et B. Merkt (2002), « Vertikaler Meilenschritt der Weko: Starke Auswirkungen auch auf kleinere Unternehmen », *NZZ*, 2 avril.
- Neven, D. et T. von Ungern-Sternberg (1998), « Competition Policy in Switzerland », *Antitrust Bulletin*, vol. 43(2).
- Neven, D. (1999), « Politique de concurrence en Suisse (1996-1998) – Évaluation et perspectives d'évolution », rapport présenté à la Commission fédérale des questions conjoncturelles, rapport non publié mais cité dans OPCA, *op. cit.*
- Nicoletti, G. *et al.* (2001), « Product and Labour Market Interactions in OECD Countries », *Documents de travail du Département économique de l'OCDE*, n° 312, OCDE, Paris.
- NZZ (2001), « Teurer Schweizer Detailhandel », 8 novembre.
- OCDE (1999), *Études économiques de l'OCDE : Suisse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2000), *Études économiques de l'OCDE : Suisse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002a), *L'agriculture et la libéralisation des échanges : Élargir la portée des Accords d'Uruguay*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002b), *Études économiques de l'OCDE : Suisse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002c), « Concurrence sur les marchés des produits et performance économique : Cadre d'analyse pour les examens du Comité EDR », *ECO/CPE/WPI(2002)11*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002d), « The Size of Government Procurement Markets », tirage spécial de la *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n° 4, OCDE, Paris.
- OCDE (2002e), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : un programme de réforme constructif*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002f), « Concurrence sur les marchés de produits et performance économique », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 72, décembre, OCDE, Paris.
- OCDE (2002g), « Synthesis Paper on International Exhaustion », *COM/DAFFE/COMP/TD(2002)18*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003a), « Incidences des politiques sur l'investissement direct étranger », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 73, juin, OCDE, Paris.
- OCDE (2003b), *Études économiques de l'OCDE : Zone euro*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003c), « Health Care Systems: Lessons from the Reform Experience », *ECO/CPE/WPI(2003)4*, OCDE, Paris.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2001), « Analyse des effets de l'assurance-maladie », rapport de synthèse, décembre, Berne.
- OPCA (2000a), « La situation en droit des cartels », rapport à l'attention de la Commission de gestion du Conseil national, 11 octobre, Berne.
- OPCA (2000b), « Évaluation : Quel est le degré d'ouverture du marché intérieur suisse ? », rapport à l'attention de la Commission de gestion du Conseil national, 11 février, Berne.
- Prümmer, F. (2003), « Preisunterschied zwischen der Gemeinschaft und der Schweiz – Erklärungsansätze », *Wirtschaft und Wettbewerb*, mars.
- Salgado, R. (2002), « Impact of Structural Reforms on Productivity Growth in Industrial Countries », *IMF Working Paper*, WP/02/10, janvier.

- SECO (2002), *Le Rapport sur la Croissance – Déterminants de la Croissance Économique de la Suisse et Jalons pour une Politique Économique Axée sur la Croissance*, Département fédéral de l'économie, Berne.
- Spycher, S. (2002), « Compensation des risques et pools possibles ('Pool de hauts risques') dans l'assurance-maladie obligatoire », rapport à l'OFAS, juillet.
- Strauss, J. et Katzenberger, P. (2002), « Parallelimporte : Erschöpfung des Patentrechts », Berne, ministère de l'Économie.
- Stöckli, H. et J.B. Zufferey (2002), « Le droit des marchés publics dans le secteur de la construction », dans *La Vie économique*, 10-2002.
- Stoffel, W.A. (2003), « Éditorial : Ils sont tous en faveur de la concurrence, mais... », *La Vie Économique*, n° 10/2003.
- Surveillant des prix (2002), *Rapport annuel*, RPW/DPC 2002/5.
- Venturi, S. (2002), « Article 10 LCart (accord en matière de concurrence) », dans P. Tervet et C. Bovet (éd.), *Droit de la concurrence*, Helbing and Lichtenhahn, Bâle.
- Vogt, E. (2002), « L'enjeu des marchés publics au regard de la Commission des Achats de la Confédération », dans *La Vie économique*, 10-2002.
- Von Ungern-Sternberg, T. (1999), « Die Wettbewerbskommission und die UBS : Was bleibt von den Auflagen? », *Cahiers de Recherches Économiques du Département d'Économétrie et d'Économie Politique*, Université de Lausanne.
- Von Weizsäcker, C. (2000), « La compétence économique au sein du Secrétariat de la COMCO », rapport interne non publié mais cité dans OPCA, *op. cit.*
- Zäch, R. (2002), « Cloisonnement vertical – un problème de concurrence pour les petits pays », *Revue Internationale de Droit Économique*.
- Zogg, S. et J. Duperrut (2002), « Les marchés publics en Suisse sous l'angle juridique et économique », dans *La Vie économique*, 10-2002.
- Zufferey, J.B., M. Amstutz et D. Esseiva (2002), « Les effets juridiques de la concurrence dans le secteur de la construction », rapport au SECO, Institut pour le droit suisse et international de la construction, Université de Fribourg.

IV. Des réformes structurelles pour préserver les niveaux de vie

On a vu au chapitre I que la faiblesse de la croissance tendancielle du PIB était imputable dans une large mesure à des facteurs structurels, dont la plupart sont liés à l'absence de concurrence sur le marché des produits – problème qui a été analysé au chapitre III. Le présent chapitre examine d'autres domaines dont la performance est traditionnellement jugée satisfaisante mais où elle pourrait être encore améliorée pour élever la limite de vitesse économique. Sur le marché du travail, il est possible de faire progresser l'activité, ce qui devrait également aider à faire face aux problèmes posés par le vieillissement démographique. La politique en matière d'éducation doit viser des améliorations de qualité sans accroître les coûts, déjà élevés. Enfin, le système financier, l'un des moteurs de la croissance au cours des dernières années, doit s'adapter rapidement à la récente crise des marchés financiers. Le présent chapitre examine tour à tour chacune de ces questions, la dernière section étant consacrée à trois aspects du développement durable, à savoir le changement climatique, la politique de l'eau et la gestion des déchets. Un résumé des recommandations, y compris celles concernant les questions relatives au secteur public examinées au chapitre II, est présenté au tableau 21.

Politique du marché du travail

Malgré plus d'une décennie de faible croissance, le PIB par habitant en Suisse demeure relativement élevé. Ceci s'explique dans une large mesure par l'utilisation intensive des ressources humaines. Sous l'effet conjugué d'un taux d'activité très élevé et d'un taux de chômage qui a rarement dépassé 5 pour cent au cours des dernières décennies, les taux d'emploi dans le groupe d'âge 15-64 ans sont de 86 pour cent pour les hommes et de plus de 72 pour cent pour les femmes, chiffres pratiquement sans équivalents dans la zone de l'OCDE. Le bon fonctionnement du marché du travail contribue de manière déterminante à ce résultat, l'absence de salaire minimum légal et la flexibilité relative de la détermination des salaires permettant de résorber rapidement les éventuels excédents de l'offre de main-d'œuvre. La législation relative à la protection de

Tableau 21. **Recommandations pour la poursuite de la réforme structurelle**
Sur la base des *Études* antérieures et de la présente *Étude* ainsi que des mesures prises depuis printemps 2002

	Anciennes et nouvelles (<i>en italique</i>) recommandations	Mesures prises
	Marché du travail	
2000	Réduire la durée maximale des droits à l'indemnisation du chômage.	Réformer les prestations de chômage en réduisant la durée maximale d'indemnisation pour la plupart des travailleurs, accroître la période minimale de cotisation pour être éligible et diminuer le taux de cotisation.
2002 et 2003	Offrir davantage de possibilités aux travailleurs employés involontairement à temps partiel ; développer les gardes d'enfants pour encourager l'activité des femmes. <i>Apporter une aide publique aux gardes d'enfants par le biais de subventions ciblées ou par des dépenses publiques.</i>	Aucune.
2003	<i>S'assurer que la performance liée au précédent système d'incitation des offices régionaux de placement reste en place.</i>	Le système d'incitation pour les offices régionaux de placement sous forme de <i>bonus-malus</i> a été supprimé, mais les résultats sur les placements individuels sont encore fournis.
2003	<i>Réduire les taux de cotisation des travailleurs âgés au système de pension et les aligner sur ceux des autres travailleurs. Inciter à la poursuite du travail au delà de l'âge légal de la retraite par des incitations fiscales ou l'augmentation des droits acquis après l'âge légal de la retraite.</i>	
	Éducation	
2003	<i>Promouvoir une entrée précoce dans le système d'éducation, en réallouant les ressources provenant des autres domaines de l'éducation.</i>	
1999	S'attaquer au faible degré d'instruction des nouveaux immigrants.	
2003	<i>Mettre en œuvre les programmes de réforme de l'enseignement secondaire pour améliorer la qualité et renforcer les moyens destinés aux mauvais élèves par une réorganisation et des gains de productivité.</i>	Rapport élaboré conjointement par les cantons avec des propositions pour améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire.
1999	Rendre le financement de l'enseignement universitaire plus efficient et plus juste.	
2003	<i>Augmenter les droits d'inscription à l'enseignement tertiaire là où la rentabilité privée de l'enseignement est élevée.</i>	Les dépenses budgétaires pour l'enseignement universitaire augmentent de 4 pour cent dans le programme budgétaire à moyen terme.
2003	<i>Accroître l'efficacité des Hautes Écoles Spécialisées en rationalisant le nombre de filières.</i>	

Tableau 21. **Recommandations pour la poursuite de la réforme structurelle** (suite)
 Sur la base des *Études* antérieures et de la présente *Étude* ainsi que des mesures prises depuis printemps 2002

	Anciennes et nouvelles (<i>en italique</i>) recommandations	Mesures prises
	Marchés financiers	
2002	Privatiser les banques cantonales et poursuivre leurs objectifs de politique sociale par le budget.	Aucune.
2002	Accroître davantage les ressources de l'autorité responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux et se reposer moins sur l'autoréglementation.	Ressources augmentées, mais encore limitées.
2003	<i>S'assurer que la nouvelle autorité pour les marchés financiers comprend les fonds de pension professionnels et que tous ses membres sont indépendants de la profession. S'assurer que la nouvelle autorité a un effectif suffisant.</i>	Planifier la fusion de la Commission bancaire fédérale avec l'autorité des assurances privées en un seul organisme.
	Réformer le système d'imposition	
1999	Supprimer la limitation de durée du pouvoir de l'administration fédérale de lever des impôts sur les revenus et la TVA.	Projet de réforme à discuter par le Parlement. Il nécessite une réforme de la Constitution.
1999	Remplacer l'impôt progressif sur les sociétés encore en cours dans un certain nombre de cantons par un taux uniforme sur les bénéfices ¹ .	
1999	Modifier le régime fiscal applicable aux fonds détenus par les non-résidents pour les rendre moins attractifs du point de vue de la fraude fiscale.	Accord conclu avec l'Union européenne sur l'imposition des revenus de l'épargne avec la mise en œuvre prévue d'une retenue à la source sur les revenus d'intérêt bénéficiant aux ressortissants de l'UE.
2003	<i>Envisager un rééquilibrage de la structure fiscale, en diminuant les impôts directs qui seront compensés par une hausse des impôts indirects.</i>	
2003	<i>Diminuer l'instabilité chronique de la retenue à la source sur les dividendes (sans modifier son taux ou son assiette).</i>	
	Améliorer la gestion budgétaire et l'efficacité des dépenses publiques	
2002 et 2003	Éviter une approche trop mécanique pour l'estimation de l'écart de production utilisé dans la règle du frein à l'endettement. <i>Envisager de modifier la méthode d'estimation du déficit structurel afin d'identifier plus clairement la composante non cyclique du solde budgétaire.</i>	Ajustements techniques apportés à l'estimation de l'écart de production basé sur le filtre HP pour le rendre plus sensible aux révisions de la croissance du PIB.
2002	Appliquer la règle du frein à l'endettement dans un processus centré sur une programmation pluri-annuelle.	Aucune.
2002	Évaluer les coûts budgétaires et les principaux bénéficiaires des dépenses fiscales sur une base annuelle et inclure cette information dans le processus budgétaire.	Aucune.

Tableau 21. **Recommandations pour la poursuite de la réforme structurelle** (suite)
 Sur la base des *Études* antérieures et de la présente *Étude* ainsi que des mesures prises depuis printemps 2002

	Anciennes et nouvelles (<i>en italique</i>) recommandations	Mesures prises
2002	Étendre l'usage des méthodes de gestion orientées vers les résultats.	
2002	Mettre rapidement en œuvre la proposition de réforme relative aux affectations de dépenses et aux schémas de péréquation. Ajuster les transferts conditionnels pour mieux refléter ses retombées sur les juridictions et continuer à envisager les réallocations de dépenses (par exemple en faveur des enfants en bas âge et le système éducatif).	La discussion de la réforme est en cours. Elle nécessite une réforme de la Constitution. Sa mise en œuvre n'aura pas lieu avant 2007.
2003	<i>Accélérer la réforme visant à réduire les charges administratives pour les entreprises. Envisager l'adoption du principe « silence signifie consentement » pour fournir les autorisations administratives.</i>	Quelques mesures ne seront pas mises en place avant 2006.
Vieillesse		
2003	<i>Envisager de relever l'âge de départ en retraite et réformer le système d'indexation des pensions pour assurer la viabilité du système public de pension (AVS) au-delà de 2015.</i>	Des analyses techniques ont été effectuées sur les mesures qui pourraient résoudre le problème financier de l'AVS.
2003	<i>Freiner l'accroissement du nombre de pensions d'invalidité. Envisager l'introduction d'un système accordant initialement les prestations sur une base temporaire.</i>	Le contrôle de la Confédération sur l'octroi des pensions d'invalidité aux différents cantons a été renforcé avec la 4 ^e révision de l'assurance-invalidité.
2000	Améliorer l'information et accroître la transparence dans les comptes des fonds de pension. <i>Adopter une gestion souple du taux de rendement minimum aussi bien vers le haut que vers le bas.</i>	Des rapports sur la situation financière des fonds de pension aussi bien publics que privés sont en cours de préparation.
Développement durable		
2003	<i>Égaliser les taxes sur le carbone à travers les secteurs et les associer aux permis d'émission de CO₂.</i>	
2003	<i>Lier l'aide à l'énergie renouvelable soit au coût de l'émission des permis soit à la taxe sur le carbone.</i>	
2003	<i>S'assurer que les primes sur les coûts de recyclage n'excèdent pas le coût d'incinération et les externalités inhérentes. Envisager la faisabilité de l'introduction de la concurrence dans le marché de l'incinération.</i>	
2003	<i>Reconsidérer l'échelle de subventions à l'agriculture en prenant en compte les externalités associées sur l'environnement. Améliorer la coordination entre les administrations pour assurer une mise en œuvre effective des programmes contre la pollution de l'eau résultant de l'agriculture.</i>	

1. Neuf cantons ont encore un taux d'imposition qui augmente en fonction du taux de rendement des fonds propres.
 Source : OCDE.

l'emploi est l'une des moins strictes de la zone de l'OCDE, juste après celles des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de l'Australie (Nicoletti, Scarpetta et Boylaud, 1999). Néanmoins, cette flexibilité d'adaptation de l'emploi concerne essentiellement le secteur privé. Dans les entreprises publiques et à tous les niveaux d'administration, la réforme est compliquée par la priorité donnée à la protection de l'emploi, malgré l'abandon quasi total du statut de fonctionnaire.

Malgré les bons résultats du marché du travail, certains problèmes sont apparus pendant les années 90, en partie liés, mais pas exclusivement, à la longue période de marasme économique. On peut citer notamment la hausse rapide du taux de chômage qui s'est rapproché de 5 pour cent au milieu de la décennie, ce qui a exercé des tensions sur les finances du régime d'indemnisation du chômage, la durée de versement des prestations ayant été prolongée pour assurer des revenus supplémentaires aux chômeurs n'ayant pas trouvé un emploi pendant la période de référence. Face à ces tensions, le système d'indemnisation du chômage a fait l'objet de plusieurs réformes, les prestations devenant plus étroitement liées à la participation des chômeurs à des mesures actives sur le marché du travail, en même temps que l'on restructurait les offices régionaux de placement. Ces réformes ont été analysées en détail dans de précédentes *Études* (OCDE, 2000 et 2002a). Après les extensions opérées pendant les années 90, la durée d'indemnisation et le montant des cotisations ont été révisés en baisse en 2003. Deux autres caractéristiques du marché du travail, qui sont apparues dans les années 90, peuvent avoir des conséquences importantes si elles persistent. *Premièrement*, les taux d'activité des travailleurs âgés, bien que plus élevés que dans la plupart des autres pays, ont baissé au cours de la dernière décennie, tendance qui pourrait poser des problèmes pour le financement futur du premier pilier du régime de pension (chapitre II) et pourrait réduire l'offre de main-d'œuvre dans un pays qui a souvent connu des pénuries de travailleurs, notamment de travailleurs qualifiés, lors des phases hautes de la conjoncture. *Deuxièmement*, si les taux d'activité des femmes ont augmenté au cours des dernières décennies pour des raisons culturelles, du fait de l'accroissement du niveau moyen d'éducation et du besoin d'augmenter les revenus du ménage, notamment lors des récessions économiques, un très fort pourcentage des femmes travaillent à temps partiel, ce qui limite le taux d'activité effectif de ce groupe. L'expansion de l'offre effective de main-d'œuvre féminine pourrait être facilitée si les conditions permettaient de mieux concilier vie familiale et travail à plein-temps. La présente section analyse ces questions touchant le marché du travail, puis est complétée par une évaluation des mesures qui, dans le domaine de l'éducation, pourraient aider à améliorer les qualifications de la population active et accélérer par là même la croissance de la productivité.

Le taux d'activité des travailleurs âgés a fléchi

Les ratios emploi-population des personnes âgées de 50 à 64 ans sont parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE, s'élevant à 86.1 pour cent pour les hommes et 62.4 pour cent pour les femmes. Néanmoins, si l'emploi féminin a continué d'augmenter en raison d'un fort effet de cohorte, le taux d'emploi des hommes âgés a baissé puisqu'il était de 89 pour cent en 1991. Le fléchissement du taux d'activité et de l'emploi des travailleurs masculins, conjugué au vieillissement démographique, pourrait poser des problèmes pour le financement du régime public de pension si ces tendances se poursuivent et pourrait encore freiner la croissance du PIB potentiel, encore que l'arrivée de nouveaux immigrants, à la suite de la mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'Union européenne, puisse limiter la contraction de la population active (encadré 5).

Plusieurs facteurs interdépendants semblent être responsables de cette baisse de l'activité des travailleurs âgés (OCDE, 2003a). *Premièrement*, les conditions conjoncturelles défavorables comme celles observées pendant les années 90 pourraient affecter plus fortement et plus durablement les travailleurs âgés, qui ont plus de difficultés à trouver un nouvel emploi, comme en témoigne le taux de chômage de longue durée des travailleurs âgés, qui est beaucoup plus élevé que celui des travailleurs jeunes, bien que les taux de chômage moyen des deux groupes soient identiques. *Deuxièmement*, et là encore dans une certaine mesure du fait de facteurs conjoncturels, la retraite anticipée s'est développée pendant les années 90, concernant essentiellement des travailleurs très qualifiés de secteurs comme les transports et les communications. De plus, dans le secteur de la construction, où les conditions de travail sont particulièrement pénibles, le taux d'invalidité a fortement augmenté. *Troisièmement*, les travailleurs âgés sont plus coûteux pour les employeurs. Par rapport aux autres pays, les salaires en Suisse sont davantage liés à l'ancienneté, ce qui donne à penser que les écarts de salaire entre les personnes âgées et les personnes plus jeunes ne reflètent pas intégralement des écarts de productivité (graphique 32). De plus, le deuxième pilier du régime de pension, à savoir les retraites professionnelles obligatoires, a des taux de cotisation plus élevés pour certains travailleurs âgés, ce qui se traduit par des coûts plus importants pour les entreprises (chapitre II). *Enfin*, en période de changement technologique rapide, le capital humain des travailleurs âgés risque de se dégrader rapidement. Compte tenu de tous ces facteurs, il semble que les entreprises soient incitées à licencier les travailleurs âgés ou à les encourager à prendre une retraite anticipée.

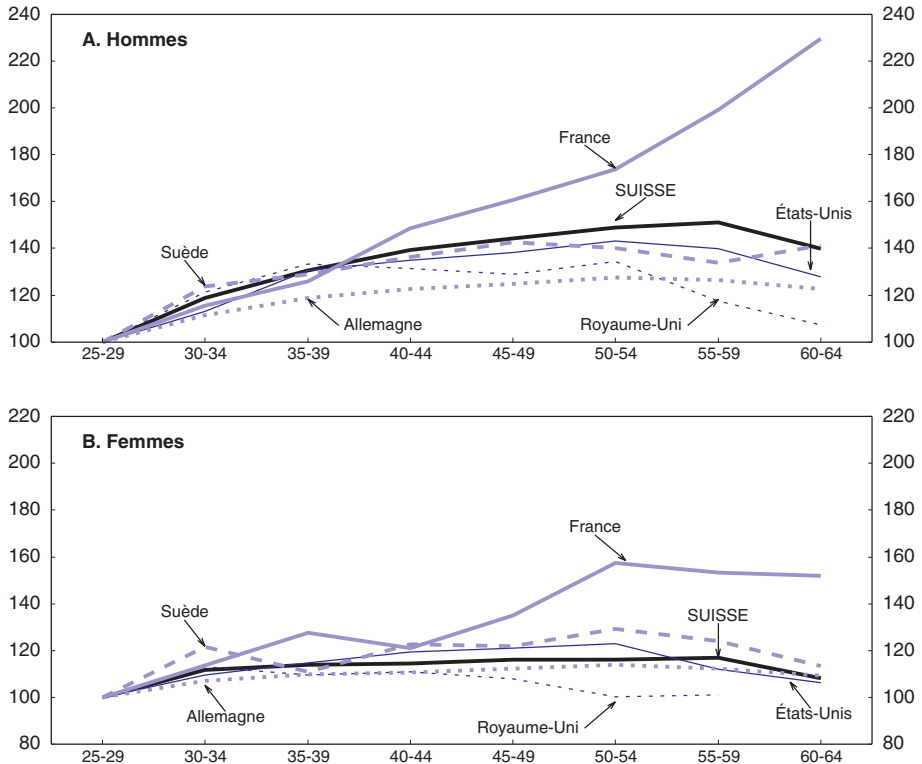
Pour éviter un nouveau recul du taux d'activité des travailleurs âgés, il conviendrait de supprimer, lorsqu'elles existent, les contre-incitations qui sont inhérentes au système de pension du fait du niveau relativement élevé des taux de cotisation. On pourrait même envisager des incitations positives à prolonger volontairement la vie active afin d'accroître le taux d'activité. On pourrait pour ce

Encadré 5. **L'accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes**

La Suisse est l'un des pays de l'OCDE avec une très forte proportion d'étrangers dans la population totale (20 pour cent) et dans la population active (25 pour cent). A long terme, la demande pour les travailleurs étrangers pourrait augmenter afin de faire face au besoin de main-d'œuvre résultant du vieillissement de la population, encore que les résistances sociales à d'importants flux d'immigrants pourraient rendre difficile ce processus. L'un des sept accords bilatéraux avec l'Union européenne, entrés en vigueur en juin 2002, concerne la libre circulation des personnes. Aux termes de ces dispositions, qui s'étendent aussi aux membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les mêmes principes que ceux prévus dans les traités de l'UE concernant la libre circulation des personnes s'appliquent entre les pays signataires sur une base réciproque. Plusieurs mesures transitoires sont en train d'être mises en œuvre pour éviter l'entrée massive de citoyens européens sur le marché du travail. Pendant cinq ans, le nombre maximum de permis de travail sera limité à 15 000 pour les permis permanents et à 115 500 pour les permis de courte durée (en comparaison d'une population active actuelle de 4.3 millions). Après 2007, et pendant sept ans, la Suisse conservera le droit d'imposer de nouvelles limites en cas d'un nouvel afflux massif de travailleurs. Parallèlement, la Suisse continuera d'appliquer jusqu'en 2004 les contrôles existants concernant d'une part les règles de priorité pour l'attribution d'un emploi, qui favorisent les citoyens suisses et les étrangers vivant en Suisse par rapport aux ressortissants européens, et d'autre part les salaires et les conditions de travail afin d'éviter un « dumping social ». Aucune disposition transitoire spéciale ne s'applique aux citoyens suisses allant travailler dans des pays de l'UE ou de l'AELE.

Pendant les trois premiers mois suivant la mise en œuvre de l'Accord, les demandes de permis permanents ont fortement augmenté, bon nombre de travailleurs et d'entreprises ayant retardé le dépôt de leur dossier jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau traité. Beaucoup de travailleurs transfrontaliers ont également demandé des permis permanents. Néanmoins, au cours de l'année 2002, le nombre de résidents permanents ressortissants de pays de l'UE ou de l'AELE n'a augmenté que de 1.3 pour cent, ce qui équivaut à 10 249 entrées nettes. L'accord semble avoir permis à certaines entreprises de faire face à leurs besoins de différents types de travailleurs, sous-représentés en Suisse. Du fait de l'élargissement de l'UE en 2004, de nouvelles dispositions transitoires sont actuellement négociées, concernant les citoyens ressortissants des nouveaux pays membres, bien que l'on ne prévoit pas d'arrivée massive. Pour les ressortissants d'autres pays, le nombre de permis de travail est limité à 4 000 par an pour les permis permanents et à 5 000 pour les permis de courte durée, un strict contrôle permettant, là encore, de donner la préférence aux résidents en Suisse (et désormais aux citoyens de l'UE et de l'AELE). Ces permis ne sont habituellement délivrés qu'à des travailleurs qualifiés.

Graphique 32. **Structure des salaires par âge dans certains pays de l'OCDE**
 Salaire des 25-29 ans = 100



Source : OCDE, *Viellissement et politiques de l'emploi – Suisse*, 2003, OCDE, Paris.

faire intervenir soit par le biais du système de pension, en abaissant par exemple les cotisations pour les travailleurs âgés ou en élevant les taux d'acquisition de droits à pension pour ceux qui travaillent au-delà de l'âge légal de la retraite, soit par le biais d'abattements fiscaux sur les revenus du travail des personnes proches de l'âge de la retraite ou l'ayant dépassé. Ces mesures devraient être conçues de manière à avoir un effet neutre ou positif sur le budget, ce qui est faisable dans la mesure où le coût supplémentaire des incitations budgétaires destinées à faire pencher le choix des travailleurs entre l'activité et le loisir vers

un allongement de la vie active pourrait être plus que compensé par les recettes fiscales supplémentaires générées par la valeur ajoutée et les gains supplémentaires. D'autres mesures complémentaires pourraient être également envisagées, par exemple des mesures actives sur le marché du travail, spécialement conçues à l'intention des travailleurs âgés qui perdent leur emploi, ce qui éviterait de longues périodes de chômage et le recours aux régimes d'invalidité et à la retraite anticipée (OCDE, 2003a).

La participation effective des femmes au marché du travail est plus faible qu'il ne paraît

Comme partout ailleurs, les taux d'activité des femmes ont suivi une tendance ascendante pour atteindre 73.9 pour cent en 2002 pour le groupe d'âge 15-64 ans. Cette tendance a été principalement le fait des femmes âgées de plus de 25 ans, les plus jeunes consacrant plus de temps aux études. Néanmoins, cette augmentation a été parallèle à celle du travail à temps partiel, lequel concerne, en Suisse, 44.7 pour cent de l'ensemble des femmes actives (contre 24.1 pour cent dans la zone de l'OCDE) et 8.9 pour cent des hommes. Les contrats à temps partiel permettent aux femmes qui ne souhaitent pas travailler à plein-temps d'entrer néanmoins sur le marché du travail. Dans le même temps cependant, l'ampleur de l'emploi à temps partiel implique la perte d'une large partie des ressources humaines, correspondant parfois à des femmes hautement qualifiées. Lorsque l'activité des femmes est mesurée en équivalent plein-temps, le taux d'emploi tombe de 71.6 pour cent (mesuré sur la base des effectifs) à 52.4 pour cent seulement (tableau 22).

Dans bon nombre de cas, le travail à temps partiel est une décision volontaire. Dans d'autres cas cependant, il s'agit d'une solution de dernier recours lorsqu'il n'existe pas d'emplois à plein-temps¹. Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2003), l'accroissement du taux d'activité des femmes âgées de 25 à 45 ans ces dernières années est liée à la nécessité d'accroître le revenu familial, ce qui donne à penser que les incitations économiques ont effectivement un fort impact sur l'offre de main-d'œuvre féminine. A cet égard, la récente réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui améliore les incitations au travail pour le deuxième apporteur de revenu dans un couple marié, devrait contribuer à augmenter les taux d'activité féminine (chapitre II). Mais, la faiblesse relative du taux effectif d'activité des femmes pourrait également tenir à plusieurs facteurs institutionnels. Le premier est l'absence de congé payé pour cause de maternité, dispositif qui n'existe pas encore en Suisse (il a été rejeté par référendum en 1999), bien que le Parlement en discute la création (proposition qui fera vraisemblablement à nouveau l'objet d'un référendum). Un deuxième facteur est le manque d'infrastructures pour la garde d'enfants (en général pour les enfants de 0 à 4 ans), qui coûtent cher aux ménages et qui sont très peu subventionnées. Le fait que les enfants des cycles

Tableau 22. Indicateurs du marché du travail
En pourcentage, 2002

	Taux d'activité			Taux de chômage			Taux d'emploi					
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
									Non ajusté		Ajusté des heures travaillées ¹	
									Ratio	Classement	Ratio	Classement
Suède	78.0	79.8	76.1	5.0	5.4	4.7	74.0	75.5	72.5	3	62.6	1
Portugal	72.1	79.6	64.9	4.8	4.1	5.7	68.6	76.3	61.2	8	60.8	2
Finlande	77.2	79.4	74.9	10.5	10.7	10.2	69.1	70.9	67.3	5	60.7	3
Norvège	80.6	83.7	77.4	4.1	4.0	4.2	77.3	80.3	74.2	1	60.0	4
Danemark	79.9	83.8	75.9	4.3	4.3	4.4	76.4	80.2	72.6	2	59.6	5
Suisse	81.3	88.7	73.9	3.0	2.9	3.1	78.9	86.2	71.6	4	52.4	6
Autriche	71.7	79.5	64.0	4.9	5.2	4.6	68.2	75.3	61.1	9	52.2	7
Royaume-Uni	75.3	82.3	68.3	5.1	5.6	4.4	71.5	77.7	65.3	7	51.7	8
France	69.0	75.5	62.6	8.7	7.8	9.8	62.9	69.6	56.4	11	47.2	9
Allemagne	71.5	78.7	64.2	8.6	8.8	8.3	65.4	71.8	58.8	10	46.6	10
Irlande	67.9	78.4	57.4	4.3	4.7	3.8	65.0	74.7	55.2	12	45.1	11
Belgique	64.1	72.6	55.4	6.9	6.3	7.8	59.7	68.1	51.1	13	41.8	12
Espagne	65.8	78.8	52.6	11.1	7.7	16.3	58.4	72.8	44.0	14	40.6	13
Pays-Bas	76.5	84.8	67.9	2.6	2.3	2.9	74.5	82.9	65.9	6	40.5	14
Italie	61.0	74.2	48.0	9.3	7.1	12.7	55.4	68.9	41.9	15	37.3	15

1. Le taux ajusté est calculé comme le rapport du total d'heures hebdomadaires habituelles divisé par 40 et la population en âge de travailler.

Source : OCDE d'après les données de l'Enquête européenne sur la population active.

primaires et secondaires passent moins de temps à l'école, en comparaison internationale, constitue également un obstacle au travail féminin. Il est probable que l'offre de main-d'œuvre féminine a une forte élasticité-salaire, de sorte que les éventuels obstacles économiques à l'emploi peuvent réduire fortement le taux d'activité des femmes. Si l'on en juge d'après l'expérience d'autres pays, on constate que l'existence d'infrastructures pour la garde d'enfants en bas âge a une forte incidence sur le taux d'activité des femmes (OCDE, 2003b). En Suisse, jusqu'à 80 pour cent des femmes ayant des enfants de 15 ans ou moins travaillent à temps partiel, alors que le pourcentage pour l'ensemble des femmes travaillant à temps partiel est de 53 pour cent. Tout ceci indique que l'éducation des enfants limite sans doute le taux d'activité des femmes. Une amélioration des infrastructures pour la garde et la scolarisation des enfants en bas âge et des garderies péri-scolaires se traduiraient par un gain d'efficacité non négligeable, étant donné que le nombre d'adultes par enfant inscrit dans un établissement d'éducation pré-scolaire est vraisemblablement beaucoup plus faible que pour les enfants gardés à domicile². En principe, ce gain d'efficacité pourrait bénéficier au marché, peut-être avec l'aide des entreprises qui offrent des structures d'accueil aux enfants de leurs employés. Néanmoins, il existe plusieurs raisons potentielles d'accorder des aides publiques à la garde d'enfants et à l'enseignement pré-scolaire. *Premièrement*, de même que dans l'enseignement primaire et secondaire, qui sont financés par l'État dans tous les pays de l'OCDE, l'enseignement pré-scolaire institutionnalisé s'accompagne d'externalités qui pourraient justifier un certain financement public pour encourager l'offre. Ainsi, l'éducation pré-scolaire semble améliorer les résultats futurs de l'élève, et favorise l'apprentissage de la langue et l'intégration des enfants étrangers, principaux facteurs apparemment responsables des échecs dans l'enseignement secondaire (voir plus loin). *Deuxièmement*, lorsque l'éventail des salaires est très resserré et que les salaires offerts pour des emplois relativement peu qualifiés (ce qui est le cas des emplois recherchés dans les crèches) sont supérieurs au niveau de productivité, l'offre existant sur le marché ne peut guère couvrir les besoins dans ce domaine. *Troisièmement*, l'offre d'établissements d'éducation pré-scolaire au niveau municipal est vraisemblablement le résultat d'une mauvaise prise en compte des effets de retombée, les externalités positives de l'éducation des enfants de ce groupe d'âge dépassant généralement les limites de la municipalité. Plusieurs formules peuvent être envisagées pour assurer une aide publique aux garderies et établissements d'enseignement pré-scolaire. La première est l'offre directe, en favorisant l'éducation des jeunes enfants. Pour accroître l'offre de main-d'œuvre féminine, les prestations pour enfants ne sont pas la meilleure formule parce qu'elles ne sont pas liées à la participation. Les subventions pour garde d'enfants ou des dépenses fiscales à ce titre seraient plus efficaces et moins coûteuses, dans la mesure où elles pourraient être ciblées sur les familles à bas revenu et pourraient être liées à la participation effective des deux parents au marché du travail.

L'indemnisation du chômage a été réformée

Le taux de chômage a atteint un point haut de 5.2 pour cent en 1997 avant de reculer jusqu'en 2001, année où il a recommencé à progresser. Parallèlement aux fluctuations conjoncturelles et en partie du fait de leur impact, le système d'indemnisation du chômage (loi sur l'assurance-chômage – LACI) a été modifié à plusieurs reprises, la tendance générale étant d'allonger la durée des prestations jusqu'au milieu des années 90, en même temps que l'on cherchait à lier étroitement le versement des prestations à la participation à des mesures actives sur le marché du travail (PAMT) (ce que l'on appelle le « principe d'activation »). Dans le même temps, un vaste exercice d'évaluation a été mené à bien pour déterminer les mesures les plus efficaces, ce qui a permis de mieux les cibler.

En 2003, une nouvelle réforme de la LACI a été adoptée visant à réduire le coût du système d'assurance pour les entreprises et à renforcer les incitations des chômeurs à la recherche d'emploi (annexe VI). La réforme ramène le taux de cotisation de base de 3 à 2.5 pour cent et supprime progressivement la « cotisation spéciale de solidarité » pour les travailleurs les mieux rémunérés. Ceci devrait avoir une incidence positive sur la demande de main-d'œuvre, et l'adoption de cette réforme en période de pertes d'emploi est particulièrement positive. Pour améliorer l'offre de main-d'œuvre, la réforme porte également de 6 à 12 mois la période minimale d'activité requise pour bénéficier des prestations chômage et elle réduit la durée de l'indemnisation de tous les travailleurs de moins de 55 ans³. Il est probable que cette mesure renforcera l'incitation à trouver un emploi, l'expérience internationale montrant que la durée d'indemnisation du chômage a une forte incidence sur les efforts de recherche d'emploi, les travailleurs trouvant généralement un emploi peu de temps après leur inscription au chômage ou peu de temps avant l'achèvement de la période maximale d'indemnisation. Néanmoins, l'impact de la réforme sur les efforts de recherche d'emploi des travailleurs non manuels, dont beaucoup se sont trouvés depuis peu au chômage du fait de la crise des télécommunications et du secteur financier, est incertain dans la mesure où il s'agit de travailleurs hautement qualifiés dont le salaire minimum accepté est très élevé et aussi parce que le taux d'indemnisation des travailleurs à revenus élevés, net de tout impôt, est anormalement haut par rapport aux autres pays⁴. En tout état de cause, la réforme devrait aider à éviter que la montée actuelle du chômage ne se transforme en chômage de longue durée, ce qui pousserait à nouveau le NAIRU à la hausse comme cela a été le cas pendant les années 90.

Parallèlement à la réforme de la LACI, un mécanisme d'incitation pour les offices régionaux de placement (ORP) qui liait leur financement à leurs résultats (*bonus-malus*) à partir de 2000 a été supprimé en janvier 2003. Néanmoins, les informations concernant les résultats des offices continueront d'être publiées. Le système évaluait la performance des différents offices sur la base de quatre critères⁵, ayant trait à la situation du marché du travail dans

ce secteur. La suppression du système d'incitation *bonus-malus* reposait sur l'argument qu'il ne donnait pas d'informations directes aux ORP sur les raisons de leurs performances relatives, mais il semble avoir bien fonctionné jusqu'à présent, le nombre de placements ayant augmenté par rapport aux ressources utilisées (Sheldon et de Wilde, 2002). Néanmoins, ces effets sont difficiles à démêler de ceux du principe d'activation. En tout état de cause, les autorités devraient veiller à ce que l'amélioration des performances en matière de placement des chômeurs enregistrée jusqu'à présent ne soit pas perdue du fait de la suppression des incitations des ORP.

Éducation

En Suisse, la scolarité débute relativement tard par rapport aux autres pays, ce qui constitue un autre facteur affectant le taux d'activité des femmes comme indiqué plus haut. L'école obligatoire commence à 7 ans, et les écoles maternelles, qui ne sont pas obligatoires mais sont offertes publiquement, débutent souvent à l'âge de 5 ans. Cependant, seulement 5 pour cent des enfants de 3 ans sont scolarisés et moins de 30 pour cent des enfants de 4 ans, alors que dans beaucoup de pays européens, les taux d'inscription de ces groupes d'âge avoisinent ou dépassent 80 pour cent. L'enseignement primaire et secondaire est essentiellement financé sur fonds publics et relève de la compétence des cantons. L'enseignement obligatoire va jusqu'à 16 ans, après quoi 28 pour cent des élèves préparent leur entrée à l'université (l'un des pourcentages les plus faibles de la zone de l'OCDE), tandis que 60 pour cent s'inscrivent dans un système dual de formation professionnelle qui associe études et formation en entreprise, à l'instar des systèmes existant en Allemagne et en Autriche. Ce système dual prépare les élèves à entrer rapidement sur le marché du travail, ou à accéder aux *Hautes écoles spécialisées* de création récente qui offrent actuellement un enseignement supérieur appliqué à environ 5 pour cent des élèves, et on s'attend à ce que ce chiffre atteigne plus de 9 pour cent vers 2010. 21 pour cent des étudiants suivent des cours de formation professionnelle de niveau supérieur dans les établissements de formation non académiques. On considère traditionnellement que le système dual est l'une des principales raisons expliquant la proportion élevée de travailleurs qualifiés en Suisse.

Le système d'éducation est onéreux

Le système d'éducation de la Suisse est parmi les plus onéreux de la zone de l'OCDE. La Suisse se classe en effet au premier rang pour le montant des dépenses par élève dans l'enseignement secondaire, et elle occupe le deuxième rang pour ce qui est de l'enseignement primaire (après le Danemark) et de l'enseignement supérieur (après les États-Unis). En dollars US courants, les différences de coûts avec la moyenne de l'OCDE sont encore plus importantes, et ne s'expliquent

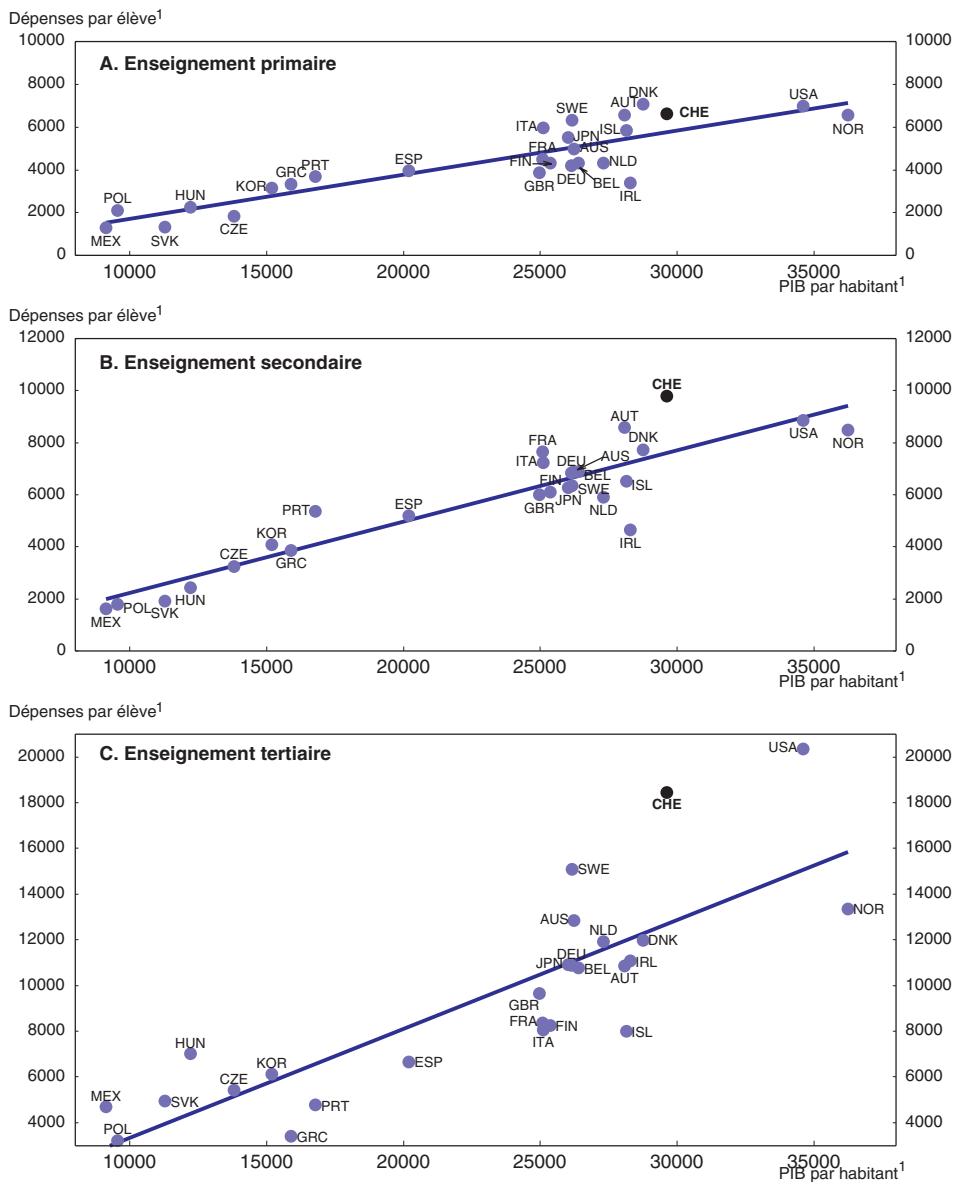
que partiellement par le niveau plus élevé du PIB *par habitant* (graphique 33). Les dépenses par élève sont plus faibles au niveau de l'enseignement pré-primaire, et l'écart négatif par rapport à l'enseignement primaire est le plus important de la zone de l'OCDE, phénomène qui, conjugué à la faiblesse des taux d'inscription aux premières années de la vie, montre que l'effort relatif d'investissement dans l'enseignement pré-primaire est très faible par rapport aux âges plus élevés. Rapportées au PIB, les dépenses de la Suisse au titre des établissements primaires et secondaires sont parmi les plus élevées de la zone de l'OCDE, mais elles sont inférieures à la moyenne de la zone pour ce qui est de l'enseignement tertiaire, en raison de l'entrée à un âge relativement jeune sur le marché du travail et à la faiblesse consécutive du taux d'inscription dans les universités.

Le niveau élevé des salaires des enseignants est, semble-t-il, le principal facteur expliquant l'ampleur des coûts par élève par rapport aux autres pays. Le nombre d'élèves par enseignant est lui aussi inférieur à la moyenne de l'OCDE (sauf dans l'enseignement primaire), mais ceci n'explique vraisemblablement pas l'essentiel des coûts. La Suisse est de loin le pays où les enseignants ont les salaires les plus élevés dans l'enseignement primaire et secondaire. Le salaire minimum d'un enseignant ayant 15 années d'expérience dans l'enseignement secondaire était en 1999 de 62 052 dollars US en termes de parité de pouvoir d'achat, soit deux fois plus que le salaire moyen d'un enseignant de la zone de l'OCDE. On constate des différences analogues aux autres niveaux de l'enseignement obligatoire. Même en tenant compte du PIB par habitant, ces salaires sont très élevés. L'une des explications en est le niveau relativement élevé des traitements des fonctionnaires suisses comparativement à ceux des autres pays, encore que les salaires des enseignants semblent également élevés par rapport à ceux des autres fonctionnaires civils suisses ayant des qualifications analogues^{6, 7}.

Le rapport PISA a mis en lumière certaines faiblesses des résultats scolaires

Malgré les notes relativement élevées traditionnellement attribuées au système éducatif de la Suisse, le rapport PISA de l'OCDE a mis en lumière des faiblesses dans les résultats de l'enseignement obligatoire (OCDE, 2002b). Cette étude, qui compare les résultats d'élèves âgés de 15 ans dans différents pays, fait apparaître que, sur 29 pays, la Suisse vient au 17^e rang pour ce qui est de l'aptitude à la lecture et qu'il existe une grande disparité de résultats entre les élèves les plus performants et ceux qui le sont le moins (graphique 34). Un fort pourcentage des élèves (20 pour cent) ne peut correctement comprendre un texte écrit à l'âge de 15 ans. Bon nombre de ces élèves, même s'ils sont nés en Suisse, sont d'origine étrangère. De plus, il existe une forte corrélation des résultats avec le milieu économique et social des parents, les enfants de parents aisés et ayant des niveaux d'instruction relativement élevés obtenant des résultats nettement meilleurs que ceux de familles moins bien nanties, ce qui donne à penser que le système scolaire ne remédie pas comme il le faudrait aux inégalités sociales.

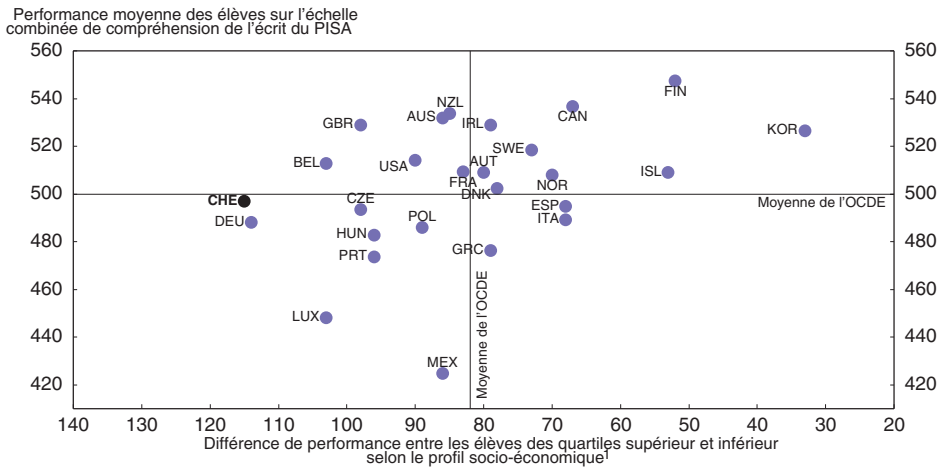
Graphique 33. Dépenses par élève et PIB par habitant 2000



1. En équivalent USD convertis par les PPA.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 2003*, tableaux B1.1 et X2.1, OCDE, Paris.

Graphique 34. Performance des élèves et équité
2000



1. Mesurée par l'indice socio-économique international de statut professionnel.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 2002*, tableau A9.1, OCDE, Paris.

Au vu de ces résultats, il est largement possible d'apporter des améliorations à l'enseignement primaire et secondaire. Ces constatations ont amené les autorités cantonales, chargées de l'enseignement secondaire, à demander un rapport à des experts nationaux pour ébaucher les grandes lignes d'éventuelles réformes (CDIP, 2003). Ce rapport recommande notamment d'avancer l'âge de la scolarisation, de tester plus fréquemment les performances des élèves, de donner plus d'autonomie aux établissements scolaires, d'augmenter le nombre d'heures d'études (matin et après-midi) et d'accorder plus d'attention aux connaissances linguistiques des élèves, notamment de ceux issus de familles immigrantes. Ces propositions rejoignent plus ou moins les conclusions voisines du rapport PISA au niveau international, à savoir que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats moyens sont aussi ceux où les résultats des élèves sont les moins disparates, des efforts et des ressources plus importants étant consacrés aux élèves connaissant des difficultés spéciales. De même, il semble que les meilleurs systèmes soient ceux qui assurent une certaine indépendance de gestion aux directeurs d'établissement et ceux qui font démarrer la scolarisation à un âge peu avancé. Le rapport CDIP donne de bonnes indications générales pour réformer le système scolaire, et le Comité CDIP a proposé un plan national pour mettre en œuvre ces réformes, bien que cela ne se soit pas encore traduit par des initiatives spécifiques qui exigeront une coordination des cantons.

La plupart des mesures proposées n'exigeraient pas de financements supplémentaires, encore que de nouvelles ressources seraient nécessaires pour avancer l'âge de début de la scolarisation et pour mettre au point des mesures spéciales destinées à améliorer les performances des élèves ayant le plus de difficultés. Étant donné le coût élevé du système scolaire, ces ressources supplémentaires devraient venir de la réaffectation de crédits destinés à d'autres secteurs de l'éducation ou de la réalisation de gains de productivité dans l'enseignement. En revanche, l'extension de l'éducation pré-primaire, outre qu'elle contribue à l'amélioration de la qualité, couvrirait les dépenses engagées en assurant un accroissement du taux effectif d'activité des femmes (voir la section relative au marché du travail ci-dessus).

Dans l'enseignement tertiaire, il est possible d'accroître les financements privés

Le système public d'enseignement tertiaire couvre deux catégories d'établissements publics, les *Hautes écoles spécialisées* (HES) et les *Hautes écoles universitaires*, à quoi s'ajoutent des institutions privées assurant une formation professionnelle. Les HES, nées en 1996 de la fusion en 7 institutions régionales de toute une série de centres techniques existants, assurent essentiellement un enseignement supérieur appliqué, ainsi qu'un enseignement théorique. Leur objectif est d'améliorer la qualification des élèves qui ont suivi une formation professionnelle dans l'enseignement secondaire et d'adapter les compétences des travailleurs aux nouvelles technologies et aux nouveaux secteurs. Bien que ces établissements soient relativement récents, un premier rapport d'évaluation préliminaire conclut que leurs résultats ont été jusqu'à présent relativement positifs mais que le nombre de filières proposées est encore trop important, bon nombre des cours étant suivis par moins de 20 étudiants.

Dans le système universitaire (*Hautes écoles universitaires et Hautes écoles spécialisées*), le taux d'inscription est, à 29 pour cent, inférieur à la moyenne de l'OCDE (45 pour cent), l'une des raisons en étant que le système dual de formation professionnelle et les établissements offrant une formation professionnelle non académique à l'échelle de l'enseignement tertiaire constituent des filières alternatives pour beaucoup de jeunes adultes. L'enseignement universitaire relève de la compétence des cantons et bénéficie d'une contribution financière de la Confédération, sous forme de subventions versées à chacune des 7 universités en fonction de leurs résultats en matière de recherche et d'enseignement. Les cantons qui n'ont pas d'université contribuent à leurs budgets sous forme d'un versement fixe par élève, lequel varie selon le domaine d'étude. Étant donné le coût déjà élevé du système, ainsi que l'objectif déclaré de développer l'investissement dans l'enseignement supérieur, on pourrait envisager d'obtenir des ressources supplémentaires en faisant plus largement participer les étudiants au financement de l'éducation. Comme le font valoir Blondal *et al.* (2002), le taux

de rendement privé de l'investissement dans l'enseignement supérieur est très élevé dans la plupart des pays de l'OCDE, avec des taux qui surpassent largement ceux d'autres formes d'investissement, notamment les investissements boursiers. De tels rendements justifieraient que les étudiants participent plus largement au financement de leur éducation. De plus, le financement public de l'enseignement supérieur est régressif, dans la mesure où ceux qui vont à l'université sont généralement issus de milieux relativement favorisés ou disposeront, grâce à leurs études universitaires, de revenus plus élevés tout au long de leur vie. Dans le cas de la Suisse, les taux de rendement privé ont été calculés par Weber (2003, à paraître), au moyen d'une méthodologie analogue à celle de l'OCDE sur la base de données de 2001. Les résultats pour les hommes indiquent que les rendements sont élevés pour les HES (de l'ordre de 9 pour cent) mais plus faibles pour les universités (de l'ordre de 5 pour cent). Pour ces dernières, ces taux sont inférieurs à ceux d'un certain nombre de pays de l'OCDE mais sont néanmoins plus élevés que le taux d'intérêt réel⁸. Une augmentation des contributions privées pourrait réduire l'incitation à suivre un enseignement tertiaire, encore que cet effet est sans doute modéré, puisque typiquement, les coûts plus élevés de la participation à l'enseignement supérieur sont les coûts d'opportunité de ne pas travailler et les coûts de la vie. Il existe différents mécanismes pour accroître les contributions privées à l'éducation : augmentation directe des droits d'inscription associée à des prêts bonifiés pour les élèves les plus défavorisés afin de remédier à d'éventuelles défaillances du marché du crédit, ou paiement différé selon le revenu après l'éducation.

Les ressources destinées à l'éducation devraient être mieux utilisées

On s'accorde largement à reconnaître en Suisse la nécessité d'améliorer les résultats de l'enseignement. En outre, bien que le montant consacré aux dépenses d'éducation soit déjà important, il semble qu'il existe un large soutien populaire en faveur de son accroissement. L'enseignement universitaire a été déclaré prioritaire pour la période 2004-07 ; les plans préliminaires du gouvernement, actuellement discutés par le Parlement dans le contexte du plan budgétaire à moyen terme, prévoient une augmentation annuelle des dépenses de la Confédération de 4 pour cent. Cet objectif devrait être associé à des réformes visant à rendre plus efficaces les dépenses d'enseignement. Il pourrait être utile à cet égard de donner plus d'autonomie aux établissements scolaires. De même, une évaluation plus systématique des résultats à tous les niveaux d'enseignement aiderait à canaliser les ressources publiques vers les domaines qui en ont le plus besoin. Il faudrait envisager de réaffecter des ressources, à présent destinées à d'autres niveaux d'enseignement, à l'enseignement pré-scolaire qui ne dispose que de moyens relativement faibles, dans la mesure où c'est un domaine où la Suisse est en retard sur les autres pays et où l'enseignement formel dès les premières années de la vie semble être étroitement lié à l'amélioration des

performances scolaires plus tard dans l'existence. S'agissant de l'enseignement supérieur, il est possible de réaliser d'importants gains d'efficacité au niveau des HES, en supprimant notamment les filières peu demandées, ou en fusionnant des filières analogues proposées par différents établissements. Un rapport récent de l'OCDE sur l'enseignement supérieur en Suisse (OCDE, 2003c)⁹ examine les autres domaines où il serait encore possible d'améliorer la qualité du système éducatif. Enfin, une augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur permettrait de dégager des ressources supplémentaires, réduirait les taux d'abandon en cours d'études et renforcerait les incitations à obtenir plus rapidement un diplôme, à condition que les réformes résultant du « processus de Bologne » rendent la durée des études plus flexible¹⁰.

Secteur financier

Les services financiers sont l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie suisse et représentent une part importante du PIB (12.7 pour cent en 2000) et de l'emploi (5.5 pour cent). Grâce notamment à la forte hausse des marchés boursiers internationaux, la croissance de la valeur ajoutée a été exceptionnelle pendant la majeure partie des années 90, atteignant en moyenne 7.3 pour cent entre 1995 et 2000 et représentant 0.8 point de pourcentage du taux moyen de croissance de l'ensemble de l'économie (1.8 pour cent) (tableau 23). Plus récemment, le marasme des marchés financiers depuis 2000 et le ralentissement de l'activité ont eu un fort impact négatif sur le secteur bancaire, tandis que les compagnies d'assurances étaient durement touchées par des pertes boursières. Dans la présente section, on analysera rapidement la performance et les perspectives à moyen terme du secteur financier, y compris les mesures actuellement prévues pour réformer la surveillance des institutions financières, et on décrira l'accord récemment conclu avec l'Union européenne sur la taxation du revenu de l'épargne.

Les banques ont réagi à la crise des marchés financiers internationaux

A la suite de l'effondrement international des marchés boursiers et de la baisse des investissements des entreprises, les recettes bancaires se sont contractées au cours des deux dernières années, essentiellement en raison de la baisse des commissions et du produit des transactions ainsi que des pertes sur les actifs financiers. Le système bancaire a rapidement réagi en réduisant ses dépenses d'exploitation de 6 pour cent en 2002, principalement au moyen de compressions de personnel, la perte d'emplois étant estimée entre 5 000 et 10 000 en 2002 (sur 125 000 employés du secteur). Cela n'a cependant pas empêché une contraction des bénéfices, les rendements des actifs tombant de 0.9 pour cent en 2000 à un peu moins de 0.5 pour cent en 2002, encore que ce dernier chiffre ne soit pas inférieur au ratio moyen sur la période 1987-97, avant

Tableau 23. Valeur ajoutée par secteur¹ au cours des années 90
En pourcentage

	1990-95	1995-2000	1990-2000
Taux de croissance moyen			
Entreprises non financières	-0.5	1.2	0.3
Intermédiaires financiers	-0.4	8.3	3.8
Sociétés d'assurance (hors assurances sociales)	1.6	2.3	2.0
Administrations publiques	1.5	1.0	1.3
Assurances sociales	1.4	1.9	1.7
Autres	2.3	1.7	2.0
Total	-0.1	1.8	0.8
Contribution à la croissance			
Secteurs financiers ²	0.0	0.8	0.4
Secteurs non financiers ³	-0.1	1.1	0.5
	1990	1995	2000
Part du secteur financier dans le total de la valeur ajoutée	9.7	9.8	12.7

1. Valeur ajoutée aux prix constants de 1990.

2. Comprennent les intermédiaires financiers et les sociétés d'assurance (hors assurances sociales).

3. Comprennent les entreprises non financières, les administrations publiques, les assurances sociales et les autres.

Source : OCDE.

les résultats exceptionnels de 1998-2000. En 2002, la baisse a été particulièrement marquée pour les deux principales banques et pour les banques cantonales, et elle a moins affecté les coopératives et les banques régionales dont les revenus dépendent davantage de leurs opérations de crédit, qui sont plus stables. Selon la Banque nationale suisse (BNS), les risques de crédit n'ont pas augmenté en 2002, mais ils devraient s'accroître au cours de l'année à venir, la récession entraînant un nombre plus élevé de faillites et ayant vraisemblablement un nouvel impact négatif sur les bénéfices (BNS, 2003). Le ratio de fonds propres a été préservé dans la mesure où les banques se sont détournées des investissements de portefeuille au profit d'actifs moins risqués, de sorte que les ratios pondérés sont encore parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE. Les compagnies d'assurances ont été elles aussi affectées par le marasme des marchés boursiers, bon nombre d'entre elles enregistrant des pertes en 2001 et 2002 malgré l'augmentation des primes et les compressions de coûts. Néanmoins, en novembre 2002, le régulateur sectoriel a rejeté une proposition visant à assouplir les niveaux minimums de solvabilité pour les compagnies d'assurances privées. Dans le cas des compagnies d'assurances sociales (celles qui gèrent les fonds de retraite professionnels et l'assurance-maladie), les pertes financières ont poussé certains établissements à relever les primes et réduire les taux de conversion du capital en annuités (chapitre II).

La surveillance financière fait actuellement l'objet d'une réforme

La surveillance du système financier est assurée par différentes institutions. La Commission fédérale des banques (CFB) est chargée de la surveillance institutionnelle des banques, des fonds d'investissement et des marchés boursiers (à quoi s'ajoute, dans ce dernier cas, l'auto-régulation partielle de la Bourse suisse SWX). La stabilité du système est évaluée par la BNS. Le système d'assurance est contrôlé par deux organismes, l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), chargés des assurances privées pour le premier et des fonds de pension et des compagnies d'assurance-maladie pour le second. S'agissant des questions liées au blanchiment d'argent, les intermédiaires financiers qui ne sont pas soumis à la surveillance des autorités précitées relèvent directement ou indirectement (via les organismes d'auto-régulation) de la surveillance de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La Commission de la concurrence (COMCO) supervise quant à elle les domaines couverts par la loi sur les cartels.

En 2000, le rapport Zufferey a recommandé de fusionner les organes de surveillance (Zufferey, 2000). En conséquence, la Commission Zimmerli a été chargée de proposer des réformes concrètes. Dans un rapport partiel publié en juillet 2003, la Commission Zimmerli a recommandé la fusion de la Commission fédérale des banques avec l'Office fédéral des assurances privées pour constituer un organisme unique comportant plusieurs divisions (par exemple banque, assurance, bourse, etc.) et une structure de gouvernance distincte : un conseil de surveillance, qui serait chargé des questions stratégiques de surveillance, et une direction qui est l'organe exécutif suprême. Après la publication de ce premier rapport partiel, la Commission examinera la question de l'extension de la surveillance prudentielle aux gestionnaires de fortunes indépendants, aux courtiers responsables de l'introduction en bourse (*introducing brokers*) et aux négociants en devises. Dans le même temps, la Commission d'experts prendra position au sujet de l'intégration de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans la nouvelle autorité de surveillance. La surveillance des fonds de pension et de certains participants aux marchés financiers, comme les gestionnaires de fortune indépendants ou les bureaux de change, ne relèverait pas, dans le cadre des propositions actuelles, du nouvel organe. Après la conclusion d'un processus de consultation, le Conseil fédéral soumettra au Parlement le projet final de réforme. Bien que les propositions préliminaires de la Commission aillent dans la bonne direction, une approche plus déterminée de la surveillance d'ensemble serait souhaitable, afin de mettre à profit les synergies qui résulteraient du contrôle des différentes catégories d'institutions qui ont des co-participations financières et qui opèrent dans les mêmes compartiments des marchés financiers. En particulier, il n'y a aucune raison de ne pas confier au nouvel organe la supervision des gestionnaires de fortune indépendants, qui ne sont actuellement supervisés que par l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent¹¹. Il serait également

souhaitable de confier la surveillance des caisses de pension à l'institution qui veille déjà sur les compagnies d'assurances, ces deux types d'établissements s'occupant directement de la gestion des pensions professionnelles. Cela faciliterait aussi l'harmonisation de la législation entre ces différentes institutions (chapitre II). Enfin, les autorités devraient également veiller à ce que les superviseurs soient véritablement indépendants du marché, le conseil de surveillance n'exerçant aucune activité professionnelle dans le secteur financier, et que la nouvelle institution soit dotée d'un personnel adéquat pour mener à bien ses fonctions.

Les défis à venir

Dans une perspective plus lointaine, le secteur financier continuera d'être exposé à la concurrence croissante des autres centres financiers, ce qui rendra nécessaire une amélioration ininterrompue de la productivité. Les banques suisses devront appliquer le projet d'accord conclu avec l'Union européenne sur l'imposition du revenu de l'épargne. Les autorités suisses prélèveront une retenue à la source sur les revenus d'intérêts non originaires de Suisse revenant à des ressortissants résidents de l'Union européenne, à des taux de 15 pour cent lorsque l'accord entrera en vigueur (en principe en janvier 2005), 20 pour cent au bout de trois ans et 35 pour cent au bout de six ans. Les trois quarts du produit de cette taxe seront transférés aux pays de l'UE, le solde étant conservé par les autorités suisses pour couvrir les frais administratifs. Cet accord permettra à la Suisse de préserver le secret bancaire. Cependant, le projet d'accord prévoit la possibilité d'échange d'information sur requête dans toutes les procédures civiles ou pénales pour fraude fiscale ou pour des délits semblables. Il permet aussi l'échange d'information sur des comptes bancaires à des fins fiscales lorsque le contribuable consent à déclarer cette information. Selon les autorités, cet accord ne devrait pas entraîner de sorties de fonds importantes des banques suisses vers d'autres centres financiers au cours des prochaines années, étant donné que l'accord concerne les détenteurs individuels (et non les entreprises) et que la retenue à la source sera progressivement introduite. Il aura cependant une incidence sur les frais administratifs des banques, qui seront chargées de collecter la nouvelle taxe. En outre, les banques devront supporter des coûts alourdis du fait de l'application du nouvel Accord de Bâle sur les ratios de fonds propres, qui doit être conclu à la fin de cette année et qui exigera des efforts supplémentaires au niveau des méthodes d'évaluation des risques. Ceci peut affecter notamment les petites banques, moins à même d'acheter ou développer des modèles complexes de gestion des risques.

A plus long terme, la Suisse pourrait aussi être confrontée à une pression continue de fournir aux autorités fiscales étrangères un accès plus complet à l'information bancaire, comme le démontre la récente déclaration des ministres des Finances du G7 (20 septembre 2003). La question de l'amélioration de l'accès

aux informations bancaires à des fins fiscales a aussi récemment été discutée par le Conseil de l'OCDE (septembre 2003). Le Conseil a noté qu'il n'y avait pas de consensus sur un projet de recommandation sur ce sujet ; il a de plus noté que 28 pays membres pouvaient s'entendre sur une compréhension commune de la notion de fraude fiscale et que 26 pouvaient convenir de prendre les initiatives appropriées pour assurer, d'ici au 31 décembre 2005, l'accès aux renseignements bancaires à des fins de vérification de l'impôt exigible et à toute autre fin d'administration fiscale. Cependant, le projet d'accord de la Suisse avec l'Union européenne ainsi que son opposition, avec trois autres membres de l'OCDE, à la recommandation proposée par le Conseil de l'OCDE montrent la détermination du gouvernement helvétique de résister aux pressions internes et externes à l'OCDE et de défendre des approches alternatives dans ce domaine.

Développement durable

On redoute de plus en plus que le développement durable ne soit compromis si des mesures ne sont pas prises pour équilibrer les résultats économiques, environnementaux et sociaux. Dans la présente section, on examinera trois aspects spécifiques du développement durable présentant une importance particulière pour la Suisse. Dans chaque cas, des indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et l'évolution des problèmes potentiels, et l'on procède à une évaluation des mesures prises dans ce domaine. On passera tour à tour en revue les politiques de la Suisse visant à atténuer le *changement climatique*, réduire la *pollution de l'eau* et améliorer la *gestion des déchets*. On verra ensuite s'il existe des arrangements institutionnels propres à intégrer l'élaboration des politiques entre les différents aspects du développement durable (encadré 6).

Changement climatique

Principaux problèmes

Face aux inquiétudes suscitées par le changement climatique, la Suisse a accepté de réduire de 8 pour cent ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2008-12 par rapport à leur niveau de 1990 dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les mesures mises en place au cours de la dernière décennie pour freiner les émissions semblent avoir été très coûteuses, et le principal problème qui se pose aujourd'hui à la Suisse est de réformer sa politique de lutte contre la pollution pour réduire les coûts imposés au pilier économique du développement durable, tout en veillant au respect des obligations internationales.

Résultats

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'économie suisse reste exceptionnellement faible comparativement à tous les autres pays de

Encadré 6. **Intégration des mesures mises en œuvre dans différents domaines du développement durable***

La nouvelle constitution fédérale, approuvée par l'électorat en 1999, stipule dans son préambule que la Confédération helvétique doit promouvoir le développement durable. Plus précisément, elle dispose que la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité à se renouveler, et son utilisation par l'être humain. En 2002, une deuxième stratégie de développement durable a été adoptée (Conseil fédéral, 2002), fixant des objectifs quantitatifs dans certains domaines et identifiant une série de mesures pour les atteindre. Néanmoins, le suivi de la politique mise en œuvre pose quelques problèmes en raison de l'absence de statistiques adéquates dans certains domaines, notamment ceux de la qualité de l'air et de l'eau (de Montmollin et Altwegg, 2000).

Le Conseil fédéral reconnaît qu'il n'existe pas encore d'instruments adéquats pour évaluer précisément les aspects d'un projet ou d'une mesure qui concernent le développement durable. Afin de définir des critères plus contraignants pour apprécier les politiques suivies, de manière que les préoccupations concernant le développement durable puissent exercer une plus forte influence sur les mesures prises à différents niveaux et être systématiquement prises en compte dans les politiques sectorielles, le Conseil fédéral a l'intention d'examiner la possibilité de mettre au point une série d'instruments méthodologiques. Ces instruments serviraient à évaluer les effets des projets de législation, de concepts et de mesures au regard des trois dimensions du développement durable et à mettre en lumière les lacunes potentielles. Le Conseil fédéral serait ainsi à même d'évaluer et préciser les projets fédéraux sur la base de critères objectifs et transparents. Il examine également les activités qui pourraient faire l'objet d'une évaluation de durabilité, et les moyens de faire en sorte que cette évaluation soit dissociée des instruments existants ou prévus. A l'heure actuelle, avec les analyses de l'impact réglementaire, les mesures sont évaluées sur la base de leur coût-efficacité, au regard d'un objectif prédéterminé, au lieu de faire appel à une analyse coût-avantage pour définir conjointement l'objectif et ses moyens de mise en œuvre. Des évaluations de l'impact environnemental sont exigées depuis 1989 pour les grands projets, et prévoient que l'on prenne en compte les intérêts des divers intervenants.

La structure extrêmement fédérale de la Suisse exige une étroite coordination entre les autorités fédérales et les niveaux d'administration infranationaux ainsi qu'entre ces derniers eux-mêmes. A cet effet, un Forum du développement durable a été créé en 2001 pour réunir les différents niveaux d'administration. De plus, la population a la possibilité d'exprimer son opinion sur bon nombre de questions environnementales par le biais de votations. Ainsi, une réforme de la taxe écologique a été rejetée en 2000, et en 2003, c'est une interdiction de l'énergie nucléaire qui a été rejetée.

* Les sections du présent rapport consacrées au changement climatique, à la pollution de l'eau et à la gestion des déchets sont des contributions au travail de suivi confié à l'Organisation par la décision du Conseil ministériel de mai 2001 concernant le développement durable.

Tableau 24. **Principaux indicateurs du changement climatique**Indicateurs de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, en grammes-équivalent de CO₂ par unité de PIB en USD¹, aux prix de 1995

	Niveau des émissions, 2000				Variation annuelle moyenne en %, 1990-2000			
	Total	CO ₂ provenant de l'électricité	CO ₂ provenant des transports	Autres	Total	CO ₂ provenant de l'électricité	CO ₂ provenant des transports	Autres
Suisse	267	2	78	187	-0.9	-3.8	-0.4	-1.1
Autriche	403	66	96	241	-2.1	-3.2	-0.0	-2.4
Danemark	501	171	88	242	-2.4	-2.7	-0.8	-2.6
France	402	30	102	271	-2.0	-2.6	-0.0	-2.6
Allemagne	519	168	91	260	-3.9	-3.6	-1.1	-5.0
Italie	432	108	89	235	-1.1	-0.4	0.0	-1.7
Japon	441	132	81	229	-0.3	0.1	0.9	-1.0
Pays-Bas	553	138	80	335	-2.5	-1.0	-1.1	-3.3
Norvège	454	3	97	354	-2.9	-1.6	-2.9	-2.9
Suède	340	35	110	195	-1.9	-1.5	-0.8	-2.6
Royaume-Uni	512	137	106	268	-3.6	-4.3	-1.4	-3.9
États-Unis	779	273	192	315	-1.9	-0.7	-1.3	-3.0
OCDE total	639	201	137	307	-1.9	-0.8	-0.6	-2.9
UE	491	120	100	272	-2.4	-2.4	-0.4	-3.1

1. Monnaies nationales converties en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat.

Source : Les données sur les émissions de gaz à effet de serre proviennent des soumissions nationales à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des publications nationales ; les données sur les émissions de dioxyde de carbone provenant de l'électricité et du transport sont issues de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et les données sur le PIB sont extraites de la base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux.

l'OCDE (tableau 24). Ceci tient dans une large mesure au fort pourcentage de l'énergie hydroélectrique (55 pour cent) et de l'énergie nucléaire (40 pour cent) dans la production d'électricité, le résultat étant que l'intensité des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie est négligeable, plaçant ainsi la Suisse à l'avant dernier rang des pays de l'OCDE. Comparativement au PIB, les émissions de gaz à effet de serre dans les autres secteurs de l'économie sont également plus faibles que dans la plupart des pays membres. Néanmoins, si le ratio émissions/PIB a baissé dans le secteur des transports pendant les années 90, suivant en cela la moyenne de l'UE (tableau 25), le découplage des émissions sectorielles de la croissance du PIB a été relativement faible dans les autres secteurs non énergétiques, notamment les industries manufacturières où les émissions sectorielles ont même augmenté. En conséquence, compte tenu de l'impossibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la production d'électricité, la baisse globale des émissions de ce type n'a été que de 1 pour cent entre 1990 et 2000, ce qui est légèrement inférieur aux résultats observés dans le reste de l'Europe et dans d'autres pays. Selon des prévisions

Tableau 25. **Émissions de gaz à effet de serre et indicateurs sectoriels**
Variation annuelle moyenne en pourcentage, 1990-2000¹

	Niveau total ² en 2000	Émissions totales	Émissions de CO ₂			Indicateurs par unité de PIB
			Par kWh d'électricité	Secteur résidentiel, par unité de consommation privée	Transport routier, par véhicule (km)	Utilisation d'électricité
Suisse	53	-0.1	-4.7	-1.7	-0.3	1.1
Autriche	80	0.3	-3.3	-2.4	-1.8	0.1
Danemark	69	-0.1	-3.4	-4.0	-0.2	0.7
Finlande	74	-0.4	-0.9	-7.0	-1.4	0.7
France	550	-0.2	-3.2	-1.7	-0.5	0.6
Allemagne	991	-2.1	-1.5	-4.0	0.7	-2.1
Italie	547	0.5	-1.2	-1.4	-1.1	0.8
Japon	1 386	1.1	-0.9	0.1	0.3	1.0
Pays-Bas	218	0.4	-2.7	-2.9	-0.1	1.8
Norvège	55	0.6	0.5	-8.8	0.5	-1.9
Suède	69	-0.2	1.0	-4.1	-1.4	-0.5
Royaume-Uni	649	-1.3	-3.6	-1.9	-0.5	-0.7
États-Unis	7 001	1.3	-0.3	-1.9	-0.2	-0.4
Pays de l'OCDE ³	14 543	0.6	-0.8	-1.8	-0.3	-0.2
OCDE hors États-Unis	7 542	0.1	-1.2	-1.7	-0.4	0.0
Pays de l'UE	4 073	-0.3	-2.0	-2.4	-0.4	-0.2

1. 1991-2000 pour l'Allemagne.

2. En million de tonnes CO₂ équivalent.

3. Tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Corée, le Mexique et la Turquie.

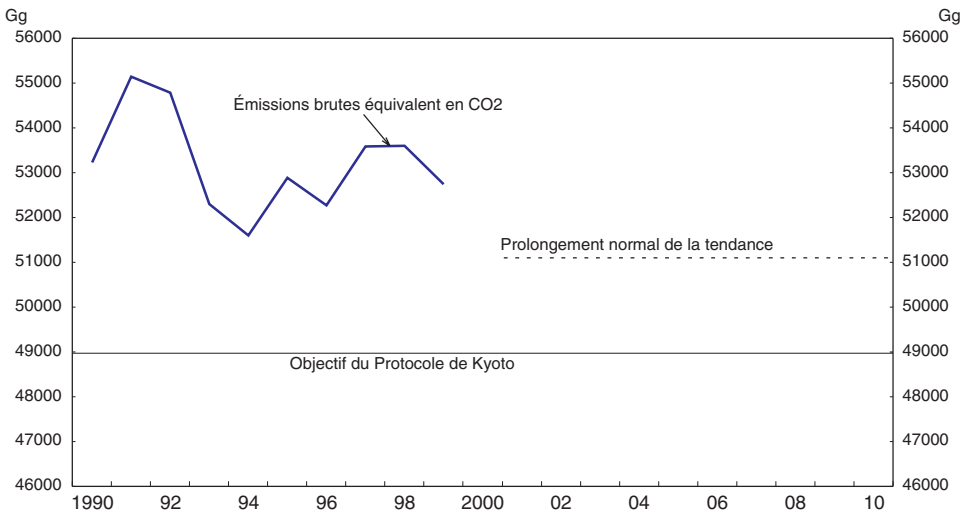
Source : Les données sur les émissions de gaz à effet de serre proviennent des soumissions nationales à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des sources nationales ; les données sur les émissions de dioxyde de carbone sont issues de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et les données sur la consommation privée sont extraites de la base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux.

fondées sur des politiques inchangées, ces émissions diminueront à nouveau de 3 pour cent par rapport à 1990 au cours des dix prochaines années, de sorte que la Suisse sera en retrait de 4 pour cent par rapport à l'objectif prévu par le Protocole de Kyoto (graphique 35).

Politiques

Depuis 2000, la loi fédérale sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone a été au cœur de la politique relative au changement climatique. Ce texte vise une réduction de 10 pour cent des émissions de dioxyde de carbone par rapport au niveau de 1990 d'ici la période 2008-12 pour atteindre l'objectif fixé à

Graphique 35. Émissions et projections d'émissions de gaz à effet de serre



Source : CCNUCC.

Kyoto¹², avec des objectifs distincts de réduction de 8 pour cent des émissions dues aux carburants automobiles et de 15 pour cent des émissions dues aux combustibles de chauffage¹³. Des objectifs ont également été fixés pour encourager l'utilisation de formes nouvelles d'énergies renouvelables. Jusqu'en 2005, les autorités auront essentiellement recours à des mesures volontaires pour obtenir une réduction des émissions¹⁴. Ces programmes prévoient une aide pour améliorer le rendement énergétique et les énergies renouvelables. Pendant les années 90, selon des estimations officielles, les mesures « volontaires » ont réduit les émissions de dioxyde de carbone de 1½ pour cent¹⁵. Les coûts associés des mesures mises en œuvre en 1999 et 2000 ont été, selon les estimations, très variables selon les programmes, mais ils se seraient établis en moyenne à plus de EUR 600 par tonne de carbone dont l'émission a été évitée, soit trois fois le coût des programmes réglementaires mis en place (Office fédéral de l'énergie, 2000). Ce chiffre est l'un des plus élevés de tous les grands programmes de réduction des émissions de GES de la zone de l'OCDE, et il est dix fois supérieur aux estimations des avantages globaux de la réduction des émissions (Tol et Downing, 2000). Globalement, le coût budgétaire de ces programmes a été faible, l'essentiel étant répercuté sur les consommateurs par le biais d'obligations d'achats. Au total, le programme a un coût proche de 0.2 pour cent du PIB, et moins d'un dixième de ce coût est couvert par des dépenses budgétaires.

La principale raison du coût élevé des mesures prévues dans les programmes est l'aide aux énergies renouvelables (autres qu'hydraulique). Pendant les années 90, la part de ces formes d'énergie dans la production d'électricité a doublé, et elle a augmenté de 50 pour cent dans la production de chaleur, bien qu'elle ne représente encore qu'un très faible pourcentage de l'approvisionnement total en énergie primaire (ÉnergieSuisse, 2001). Pour encourager l'utilisation de ces sources d'énergie renouvelable, on a fait appel à la fois à des subventions à l'investissement et à une prime de prix pour les producteurs (égale à 0.16 cent par kWh). En moyenne, le coût de la réduction des émissions pour une tonne de charbon a dépassé EUR 1 600. En particulier, l'électricité photovoltaïque a été l'un des programmes les plus coûteux. Les consommateurs ont la possibilité de choisir d'acheter de l'électricité photovoltaïque pour un coût pouvant représenter dix fois plus que leur facture normale d'électricité, mais rares sont ceux qui font ce choix dans la pratique (Gehrig et North, 2001). Néanmoins, les autorités ont reconnu que le financement de ce secteur était extrêmement inefficace et, avec l'adoption de la loi sur l'énergie en 1998, elles ont commencé à réorienter les ressources financières vers d'autres emplois (ÉnergieSuisse, 2002)¹⁶. Plus généralement, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de réduire des deux tiers, au cours de la période 2003-06, le budget consacré au financement de tous les programmes volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui pourraient réduire les émissions liées aux transports. L'imposition d'une taxe de circulation aux poids-lourds¹⁷, qui vise à internaliser l'impact négatif du trafic routier sur la santé et les encombrements et à récupérer les dépenses d'investissement (OCDE, 2002a) pourrait aussi modifier la répartition du fret entre les modes de transport en faveur du rail au détriment de la route, ce qui réduirait les émissions de GES. Pour faciliter encore cette évolution, le gouvernement a lancé de vastes projets d'infrastructures ferroviaires. De plus, les autorités ont conclu un accord volontaire avec l'association des importateurs suisses d'automobiles pour élever les normes de rendement énergétique des véhicules importés et abaisser ainsi directement les émissions. Grâce à de tels accords volontaires, les constructeurs ont adopté des technologies qui ont un coût élevé du point de vue des émissions de carbone évitées (Bates, 2001). Le gouvernement envisage en outre une proposition visant à moduler la taxe sur les importations de véhicules en fonction de leurs caractéristiques de consommation.

La loi sur le CO₂ (dioxyde de carbone) prévoit qu'en 2004, le Conseil fédéral examinera les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif relatif aux émissions de ce polluant. Si les progrès obtenus au moyen d'accords volontaires sont jugés insuffisants pour satisfaire à l'objectif de réduction stipulée dans la loi sur le CO₂, une taxe sera alors mise en place¹⁸. Le texte initial de la loi prévoit que la taxe sur le carbone peut être perçue à un taux pouvant atteindre CHF 210 (soit EUR 135) par tonne de dioxyde de carbone émise¹⁹. La taxe peut être perçue soit sur les combustibles de chauffage soit sur les carburants automobiles, ou encore

sur les deux, et les taux de taxation ne sont pas nécessairement identiques. Les gros émetteurs de dioxyde de carbone peuvent demander une exemption qui leur sera accordée à condition qu'ils signent des conventions avec le gouvernement par lesquelles ils s'engageront à ramener leurs émissions à un niveau déterminé. Les petits émetteurs peuvent se grouper et signer des accords collectifs. Une fois les accords en vigueur, les entreprises se verront attribuer des permis d'émission et seront alors libres de les échanger avec d'autres entreprises ou groupes d'entreprises. Si les entreprises n'ont pas de permis équivalant à leurs émissions au cours de la période 2008-12, elles devront payer la taxe sur le carbone de manière rétroactive, pour chaque tonne émise depuis l'exemption de la taxe. Ce système est conçu pour encourager les échanges internationaux à la fois en prévoyant un lien avec le système de l'Union européenne et en appliquant des mécanismes de flexibilité prévus par le traité de Kyoto. Les permis seront attribués selon le plafond d'émissions au cours de la période retenue 2008-12 et devront être annulés annuellement pour compenser les émissions effectives. Les autorisations d'émissions excédentaires ne pourront être reportées sur les années suivantes pendant la période retenue, ce qui alourdira les coûts de mise en conformité. Selon une estimation, une taxe comprise entre CHF 50 et CHF 100 par tonne de dioxyde de carbone suffirait à atteindre les objectifs, le montant exact dépendant cependant de l'ampleur de la réduction convenue par les gros émetteurs (École polytechnique fédérale, 2003) et de l'efficacité de la mise en œuvre des autres mesures relevant du CO₂. Le produit de la taxe doit être entièrement distribué : à l'ensemble de la population sur la base du nombre d'habitants et aux entreprises (sauf celles exonérées de la taxe sur le carbone) par le biais de réductions des cotisations de sécurité sociale.

Conclusions

Selon les dernières estimations, la Suisse n'atteindra pas l'objectif auquel elle s'est engagée à Kyoto en utilisant uniquement des accords volontaires. Il sera probablement nécessaire de mettre en place le système d'imposition du carbone et d'échange de permis d'émissions envisagé par la loi sur le CO₂. En précisant le contenu de ce dispositif, le Parlement devrait favoriser les mécanismes du marché (prix) comme principal déterminant économique du développement durable. S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, il serait bon de veiller à ce que la taxation du dioxyde de carbone fasse l'objet d'une péréquation entre tous les secteurs. En particulier, il conviendrait d'établir un lien entre la taxe envisagée sur le carbone et le prix des permis d'émission dans les secteurs exonérés de la taxe. Dans une perspective plus élargie, l'imposition des émissions de gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone devrait être envisagée. Il importerait également de veiller à ce que les entreprises qui reçoivent des permis d'émission versent le montant adéquat d'impôt sur les sociétés sur la valeur de leurs permis.

Gestion des déchets

Principaux problèmes

La politique de gestion des déchets de la Suisse est fondée sur le principe pollueur-payeur et sur une approche hiérarchique. Depuis le milieu des années 80, en raison de l'absence relative de contrôles antérieurs sur la mise en décharge des déchets et la contamination des sols et des eaux souterraines qui en a été la conséquence, la politique de gestion des déchets met beaucoup plus fortement l'accent sur d'autres méthodes de traitement des déchets ainsi que sur la lutte contre la production de déchets. Compte tenu de l'augmentation ininterrompue de ces derniers, le principal problème pour les responsables de la politique suisse en la matière est de veiller à ce que les différentes méthodes possibles de traitement soient utilisées de manière à réduire au maximum les coûts de traitement des déchets et de leur élimination tant en termes économiques directs qu'en termes de coûts imposés à l'environnement naturel.

Résultats

La production d'ordures ménagères par unité de consommation privée a augmenté plus ou moins au même rythme que la moyenne de l'OCDE pendant les années 90, et son niveau est analogue à la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, du point de vue de la production de déchets par habitant, la Suisse occupe le deuxième rang après les États-Unis, en raison de ses niveaux élevés de revenus et de consommation. La méthode utilisée pour traiter ces déchets a sensiblement évolué pendant les années 90, avec une réduction de moitié du pourcentage de la mise en décharge et un doublement du pourcentage de recyclage. De fait, la Suisse est l'un des pays de l'OCDE où le taux de recyclage est le plus élevé (près de la moitié du traitement des ordures ménagères totales) (tableau 26). Pour certaines catégories, comme le verre et les récipients en aluminium, les taux de recyclage sont même supérieurs à 90 pour cent.

Politiques

L'imposition de redevances pour la collecte des déchets en fonction du poids et du volume des ordures ménagères a eu un impact mesurable sur la production de déchets. Environ les deux tiers des communes ont adopté un tel système de redevances, ce qui s'est traduit par une baisse de l'ordre de 20 pour cent du volume de déchets produits et des coûts de gestion des déchets (Office fédéral de la statistique, 2002). Néanmoins, un effet indirect négatif est la mise en décharge et l'incinération sauvages d'environ 1 à 2 pour cent des ordures municipales, qui produisent deux fois plus de dioxyde que les incinérateurs de déchets et qui font peser par là même une menace limitée sur la santé (OFEFP, 2002a). De plus, la mise en décharge sauvage entraîne une dégradation de l'environnement.

Tableau 26. Indicateurs de résultats : gestion des déchets

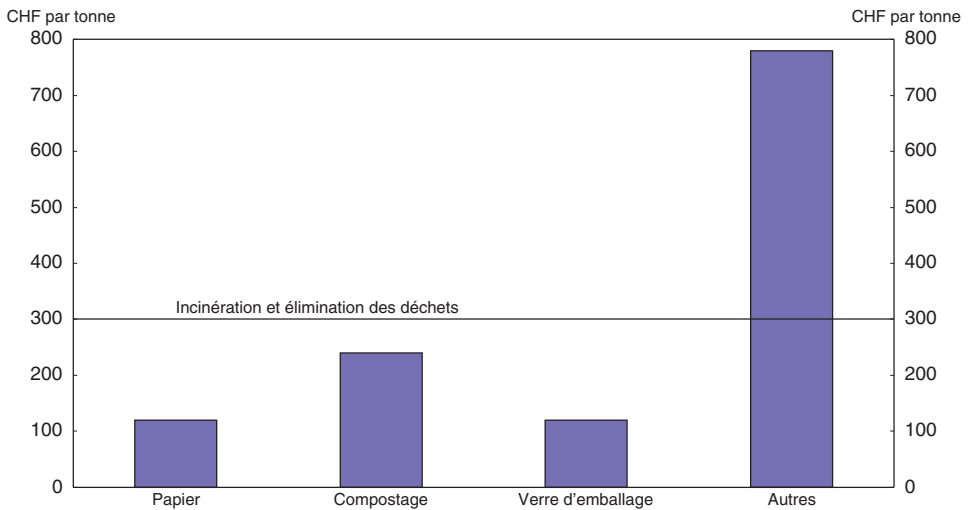
Déchets d'ordure ménagère						
Croissance annuelle		Niveau	Par rapport à la consommation privée	Recyclage	Compostage	
Période	En pourcentage	Kg par habitant, dernière année disponible	Gramme par USD, converti aux PPA de 1995	En pourcentage du total, dernière année disponible		
Suisse	1990-2000	1.4	655	41.8	32	14
Autriche	1990-1999	3.7	548	45.5	24	40
Danemark	1994-1999	3.5	626	57.4	25	14
France	1993-1999	1.7	524	46.4	10	8
Allemagne	1991-1998	-1.5	549	46.0	41	..
Italie	1990-1999	4.0	497	40.1	7	10
Japon	1990-1999	0.2	406	34.6	13	..
Pays-Bas	1991-2000	2.9	613	53.3	23	24
Norvège	1992-2000	2.7	617	51.2	22	9
Suède	1990-1998	2.8	452	47.5	25	8
Royaume-Uni	1990-1999	2.3	558	44.8	9	2
États-Unis	1990-1999	1.3	764	35.7	22	6
Moyenne OCDE		1.3	501	42.3	17	7
Moyenne UE		1.9	526	45.6	18	10

Source : OCDE et Eurostat.

Conscientes de ces problèmes, les autorités fédérales encouragent les collectivités locales à couvrir les coûts d'enlèvement des ordures ménagères en combinant des redevances fondées sur le volume ou le poids à des redevances à taux forfaitaire pour réduire la tentation de mettre les déchets en décharge illégale ou de procéder à leur incinération domestique.

A la différence d'autres pays ayant des taux de recyclage élevés, la législation nationale suisse ne fixe généralement pas d'objectifs spécifiques pour le recyclage. On l'encourage simplement au moyen de redevances d'enlèvement des ordures, calculées en fonction du volume et du poids. De fait, le volume de matériaux allant au recyclage a augmenté d'environ un tiers dans les communes ayant institué de telles redevances. De plus, pour certaines catégories de déchets, les coûts du recyclage sont favorables comparativement aux coûts (élevés) de l'incinération, principale autre méthode de traitement des déchets (graphique 36), la raison en étant que les ordures sont pour la plupart amenées par les consommateurs à des points de collecte au lieu d'être enlevées sur leur

Graphique 36. Coût du recyclage de certains flux de déchets



Source : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

lieu de résidence. L'ampleur du recyclage de certains flux de déchets est fixée périodiquement par ordonnance, mais seulement pour les matériaux pour lesquels cette méthode est faisable à un coût raisonnable. En effet, si le coût du recyclage de ces flux de déchets est excessif, l'incinération est alors la méthode préférée. Dans ce contexte, les autorités ne recommandent pas le recyclage des déchets ménagers en matières plastiques (à l'exception des bouteilles en matière plastique PET), étant donné que les coûts sont prohibitifs et les avantages pour l'environnement limités. Des objectifs de recyclage, associés à des taxes anticipées volontaires ou obligatoires de recyclage²⁰, n'ont été fixés que pour les récipients de boissons avec l'accord de la plupart des fournisseurs de ces produits. Les taux effectifs de recyclage, de plus de 90 pour cent pour les bouteilles en verre et les emballages en aluminium, sont nettement supérieurs au taux requis de 75 pour cent. Cependant, une évaluation récente a montré que le taux de recyclage des bouteilles PET n'était que de 72 pour cent ; aussi des mesures devront être prises pour augmenter ce taux. Néanmoins, la taxe anticipée de recyclage perçue sur les bouteilles en matière plastique, qui est habituellement le matériau le plus onéreux à recycler, est de plus de CHF 1 000 par tonne, ce qui dépasse sans doute et de loin la somme des coûts privés et extérieurs de l'incinération ; on peut donc en conclure que, dans ce cas particulier, le recyclage

utilise plus de ressources environnementales, physiques et humaines qu'il ne permet d'en économiser²¹.

Il a été largement fait appel à des contrôles directs pour favoriser l'incinération des déchets. Bien que les normes des sites de décharge aient été sensiblement durcies depuis les années 80 et bien que l'expérience internationale montre que cette méthode de traitement des déchets reste la moins coûteuse, il est interdit depuis 2000 de mettre en décharge des déchets biodégradables. Les usines d'incinération, souvent associées à des installations de récupération d'énergie, bénéficient d'un monopole dans la zone géographique qu'elles desservent, ce qui a fait monter les prix, lesquels sont également élevés en raison des normes très strictes de contrôle des émissions. De fait, le coût moyen de l'incinération est de l'ordre de CHF 220 (EUR 145) par tonne (sans compter la collecte et le transport) et peut être multiplié par deux dans certaines régions. Partout ailleurs en Europe, les coûts varient entre EUR 40 et EUR 100 par tonne, encore que l'on constate des prix analogues à ceux de la Suisse en Allemagne et en Autriche. L'utilisation des capacités des usines d'incinération existantes est élevée (97 pour cent), ce qui rend nécessaire la construction de nouvelles capacités pour faire face à la production croissante de déchets et à l'obligation d'incinérer les déchets biodégradables et les boues d'épuration (voir plus loin) (OFEFP, 2002b), avec les coûts non négligeables que cela entraîne pour le consommateur.

Conclusions

La gestion des déchets en Suisse a très nettement évolué vers un système fondé sur l'incinération et le recyclage. Ce choix a entraîné l'interdiction de la mise en décharge des déchets biodégradables. Grâce à l'approche pragmatique adoptée à l'égard de la gestion des déchets, les coûts d'ensemble ont pu être contenus. Les autorités devraient continuer d'encourager les collectivités locales à modifier le système de tarification de la collecte des ordures ménagères pour réduire la tentation de procéder à des décharges sauvages et des incinérations domestiques, ce qui permettrait d'atténuer les externalités causées à l'environnement et à la santé, même s'il faut pour cela réduire l'ampleur du recyclage. En second lieu, le fort développement du recyclage n'a pu être obtenu qu'en sélectionnant les flux de déchets auxquels cette méthode peut s'appliquer. Les autorités devraient envisager d'intensifier cette approche en liant les primes de recyclage des différents récipients de boisson directement au coût de l'incinération et aux externalités évitées au niveau de la production et en ne procédant au recyclage que dans les limites où cette option est rentable compte tenu des coûts et avantages extérieurs. Cette stratégie devrait être étendue à d'autres flux de déchets. Enfin, les autorités devraient examiner la possibilité de faire jouer la concurrence sur le marché de l'incinération, ce qui pourrait renforcer encore l'attrait de ce type de traitement tout en contribuant à réduire les coûts.

Pollution de l'eau

Principaux problèmes

La pollution de l'eau est généralement faible en Suisse grâce aux importants investissements réalisés dans les installations d'épuration et à l'interdiction d'utiliser plusieurs polluants. Dans la mesure où la pollution d'origine ponctuelle est désormais largement maîtrisée, les principaux problèmes qui se posent aux autorités concernent la mise en œuvre de mesures efficaces pour contrôler les sources diffuses de pollution agricole afin de protéger la santé publique sans faire peser une charge excessive sur la collectivité.

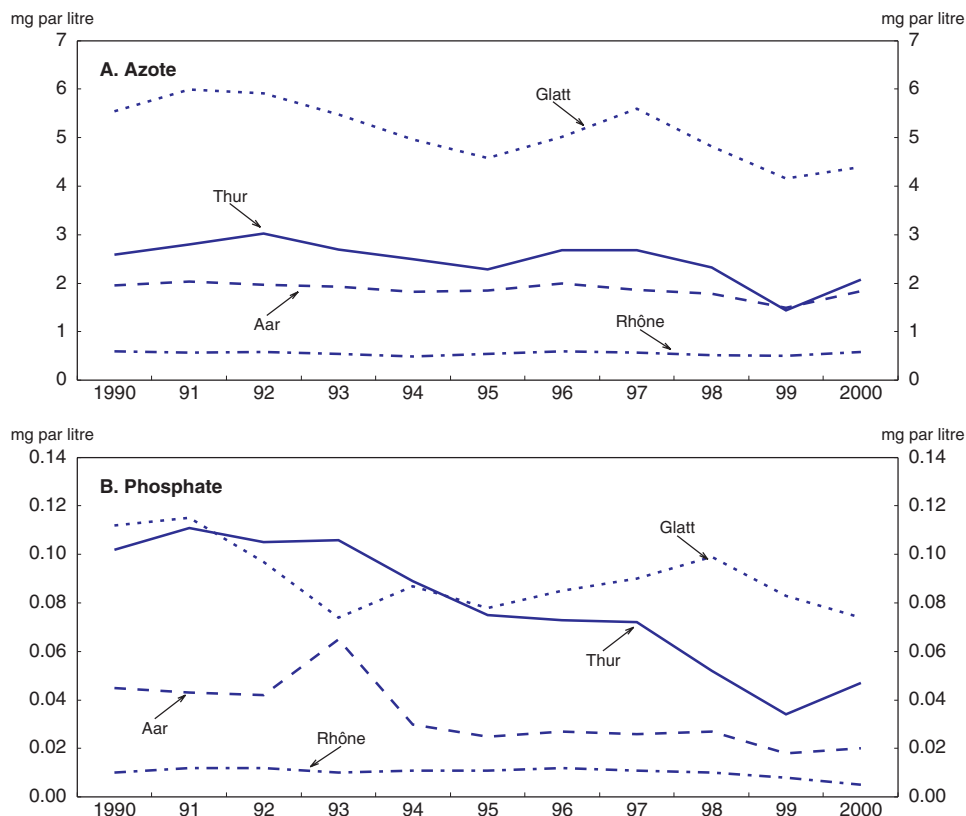
Résultats

La qualité de l'eau s'est nettement améliorée au cours des dernières décennies dans certains lacs et retenues artificielles, notamment ceux proches des zones urbaines, mais les progrès ont été moins évidents dans les zones rurales. Par exemple, la qualité des eaux du lac de Genève n'a cessé de s'améliorer tout au long des années 90, grâce à des installations de plus en plus sophistiquées d'épuration des eaux usées. En même temps, si les concentrations de nitrates et, dans une moindre mesure, de phosphates sont faibles par rapport à beaucoup d'autres pays de l'OCDE, elles ne se sont pas sensiblement améliorées au cours de la dernière décennie dans les principaux cours d'eau (graphique 37 et tableau 27), malgré une baisse très nette de l'excédent d'azote sur les sols. Néanmoins, les concentrations de nitrates dans certains lacs et eaux souterraines sont supérieures aux normes nationales dans plus de 350 communes, principalement agricoles.

Politiques

Les objectifs concernant la qualité de l'eau sont fixés par la loi fédérale sur la protection de l'eau et les ordonnances s'y rapportant, les normes ainsi établies étant parmi les plus strictes d'Europe. La législation impose des normes strictes pour les émetteurs ponctuels, qui sont également tenus de payer une redevance d'élimination, et elle a entraîné d'importants investissements en installations d'épuration des eaux usées au cours des dernières décennies. De plus, les normes relatives à la qualité des eaux souterraines sont extrêmement rigoureuses²². Ainsi, les concentrations autorisées de nitrates dans les eaux souterraines (25 mg par litre) sont inférieures de moitié aux niveaux retenus par bon nombre de pays européens, et encore plus faibles que les niveaux de tolérance fixés pour l'eau potable dans la législation suisse relative aux produits alimentaires (40 mg par litre). Lorsque les concentrations de polluants dépassent les normes nationales, les autorités cantonales sont tenues d'identifier les facteurs responsables, et de prendre des mesures visant à assurer la mise en

Graphique 37. Qualité de l'eau de certains cours d'eau



Source : OFS, *Environnement Suisse 2002 – Statistiques et analyses*.

conformité des niveaux de polluants. La stratégie utilisée pour la gestion de la qualité de l'eau interdit également l'utilisation de certaines substances, notamment les phosphates dans les détergents et l'utilisation du pesticide atrazine dans certains cas. Plus récemment, l'épandage de boues d'épuration sur les terres agricoles était interdit, quoique dans ce cas précis, la motivation reposait plutôt sur la sécurité alimentaire que sur la pollution de l'eau²³.

Bien que les autorités aient mis en place des installations adéquates d'épuration des eaux usées pour respecter les normes strictes imposées dans la plupart des régions, l'une des principales tâches auxquelles la Suisse doit s'atteler est l'indispensable rénovation des infrastructures. Selon les estimations,

Tableau 27. **Indicateurs de la pollution de l'eau**
Quelques cours d'eau

	Nitrates		Phosphate	
	mg N/litre		mg P/litre	
	Moyenne 1980-85	Moyenne des 3 dernières années	Moyenne 1980-85	Moyenne des 3 dernières années
Suisse	1.5	1.5	0.1	0.1
Autriche	1.2	1.3	0.2	0.1
Danemark	3.5	2.6	0.3	0.1
Finlande	0.2	0.3	0.0	0.0
France	2.8	3.1	0.4	0.4
Allemagne	3.5	3.3	0.5	0.2
Italie	2.0	2.1	0.3	0.2
Pays-Bas	4.4	3.3	0.5	0.2
Norvège	0.3	0.3	0.0	0.0
Suède	0.4	0.5	0.0	0.1
Royaume-Uni	4.6	5.2	0.8	0.9
États-Unis	1.1	..	0.2	0.1

Source : OCDE (1999), *Données OCDE sur l'environnement : Compendium*, OCDE, Paris.

le coût annuel total des rénovations au cours des dix prochaines années s'élèverait à CHF 2 milliards (environ 0.5 pour cent du PIB). La politique de l'eau étant fondée sur le principe pollueur-payeur, le financement de ces rénovations incombe aux opérateurs locaux des eaux usées²⁴. La plupart des ces opérateurs, qui dépendent principalement des communes, sont de petites entreprises qui ont du mal à lever des financements extérieurs. Dans la mesure où l'incidence financière sur les collectivités locales les plus petites et les plus pauvres pourrait être importante, ces régions disposent d'un plus long laps de temps pour procéder aux travaux nécessaires de rénovation et se voient appliquer dans certains cas des normes moins strictes concernant le traitement des eaux usées.

La pollution diffuse imputable à l'agriculture au cours des dernières décennies tient aux niveaux très élevés des aides agricoles (OCDE, 2002c) qui ont encouragé l'utilisation d'engrais et de pesticides. Les mesures de soutien agricole ont été modifiées au cours des dix dernières années, avec des effets bénéfiques sur les décharges de polluants dans l'eau. Ainsi, le remplacement partiel des soutiens de prix par des paiements directs a réduit l'incitation à intensifier la production. De même, certaines mesures de soutien sont désormais liées à la fourniture de services écologiques. Les analyses coût-efficacité d'éventuelles mesures visant à réduire la pollution azotée soulignent l'intérêt d'une réforme des aides agricoles, qui ferait reculer simultanément la pollution par l'azote et le coût de ces aides pour l'économie (tableau 28). Globalement, la réforme agricole

Tableau 28. Analyse coût-efficacité des mesures visant à réduire les écoulements d'azote

	Diminution des écoulements d'azote, en milliers de tonnes d'azote par an	Coût annuel total ¹ , en milliers de CHF par tonne d'azote	
		Court terme	Long terme
Réforme agricole ²	27-28	-12.5	-24.5
Réforme agricole avec production intégrée et agriculture bio ³	31-32	-11	-22.5
50 pour cent de taxe sur les engrais	7	-1.6	-1.6
Élimination du fumier	7-10	16	6
Répartition du fumier	3	0	0

1. Un coût total négatif est un bénéfice net pour l'économie.

2. La réforme agricole inclut des mesures comme une réduction des prix du soutien qui auraient conduit à une baisse de moitié du différentiel de prix des produits agricoles avec l'Union européenne entre 1994 et 2002.

3. La production intégrée est une méthode agricole qui vise à minimiser l'utilisation des pesticides et engrais en échange de subventions directes versées par les autorités fédérales.

Source : OFEFP (1997), « Stratégie de réductions des émissions d'azote », *Cahier de l'environnement*, n° 273.

réduirait de près d'un quart les ruissellements azotés dus à l'agriculture et assurerait la moitié de la réduction de la pollution par l'azote qui est nécessaire pour ramener en fin de compte les concentrations dans l'ensemble des eaux souterraines à des niveaux inférieurs aux normes nationales très strictes, pour satisfaire aux objectifs d'émission d'ammoniac et pour réduire les écoulements qui, dans la majeure partie du pays, aboutissent en mer du Nord²⁵.

Bien qu'aux termes de la loi sur la protection de l'eau, les cantons soient tenus de fixer les volumes maximaux d'engrais et de fumier dont l'épandage est autorisé, les autorités fédérales ont également lancé un programme spécifique axé sur les nitrates avec la participation des cantons. Les mesures bénéficiant de cette aide financière vont d'un changement de cultures au profit de celles qui sont susceptibles de provoquer moins de ruissellements azotés à la conversion de surfaces agricoles labourables en pâturages permanents dans les zones jouxtant des masses d'eau. La participation à ce programme a été très faible, 11 projets seulement ayant vu le jour. En conséquence, seule une petite fraction des crédits ouverts par les autorités fédérales a été utilisée (3 pour cent). La principale raison en est de graves problèmes de coordination, toutes les parties concernées devant coopérer pour qu'un projet puisse bénéficier d'un financement fédéral à concurrence de 85 pour cent des coûts engagés. Face à ces problèmes de coordination, les autorités sont contraintes de prendre des mesures administratives, en limitant les pratiques agricoles dans les zones où la pollution dépasse les normes fixées par la loi, lorsqu'un accord ne peut être trouvé entre toutes les parties.

Conclusions

La gestion de la pollution de l'eau a obtenu des résultats notables dans certaines régions et pour certains polluants grâce au développement des infrastructures d'épuration des eaux usées, à l'imposition de stricts contrôles sur les sources d'émission ponctuelles, et à l'interdiction d'utiliser certaines substances. Les normes concernant la qualité de l'eau sont déjà particulièrement rigoureuses en Suisse, et toute nouvelle législation dans ce domaine doit faire l'objet d'une analyse coût-avantages pour que l'on ait l'assurance que les coûts supplémentaires entraînés par la réalisation de nouveaux objectifs ne seront pas disproportionnés par rapport aux avantages que l'on peut en attendre. De nouvelles mesures sont nécessaires pour réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau. Bien que les mesures de soutien agricole aient été liées aux fonctions écologiques, les autorités devraient reconsidérer l'ampleur de ces aides en tenant compte des externalités environnementales qui les accompagnent. Il faudrait, pour ce faire, procéder à une analyse coût-avantages des subventions agricoles. Le manque de coordination empêchant l'application effective de programmes bénéficiant d'une aide financière fédérale pour réduire les écoulements de polluants agricoles dans des zones particulièrement affectées, les autorités devraient revoir ce dispositif. En particulier, les paiements directs ciblés aux agriculteurs n'ont pas les effets envisagés, une taxe sur la consommation d'azote, dont le produit serait redistribué aux producteurs en fonction du contenu d'azote de leur production (c'est-à-dire une taxe sur la consommation excessive d'azote) pourrait être un moyen administrativement plus simple d'obtenir l'amélioration souhaitée de la qualité de l'eau.

Notes

1. Selon l'enquête suisse sur la population active de 2003, 30 pour cent des travailleurs à temps partiel (soit 9 pour cent de la population active) souhaiteraient travailler davantage. Un tiers aurait voulu travailler à plein-temps et les deux autres tiers auraient aimé effectuer plus d'heures dans leur travail à temps partiel.
2. En termes de comptabilité nationale, le gain serait encore plus important, dans la mesure où la garde à domicile n'est pas comptabilisée dans le PIB à la différence de l'accueil dans des établissements d'éducation pré-scolaire.
3. La durée d'indemnisation des chômeurs âgés de 55 ans ou plus, sous réserve qu'ils aient cotisé pendant 18 mois ou plus au cours des deux dernières années, n'a pas été réduite.
4. Selon les calculs internes de l'OCDE en utilisant le modèle de l'OCDE sur l'impôt et les transferts sociaux.
5. Les critères étaient les suivants : durée moyenne de recherche d'emploi des chômeurs, pourcentage de demandeurs d'emploi qui deviennent chômeurs de longue durée, sortie du chômage de longue durée du fait de l'épuisement des prestations, et pourcentage de réinscriptions après une période de sortie du système.
6. Ce niveau de salaire relativement élevé pourrait partiellement expliquer le fait que la Suisse a moins de problèmes de recrutement des enseignants que les autres pays de l'OCDE.
7. Voir OCDE (2001), tableau D1.2. On constate qu'en 1996, la Suisse se situait près du bas de la liste des pays de l'OCDE pour ce qui est de la comparaison des salaires de différentes catégories de fonctionnaires avec ceux des enseignants du primaire, ce qui implique des salaires relativement élevés pour les enseignants.
8. De précédents calculs prenant en compte la probabilité d'abandons en cours d'études, plus élevés à l'université que dans les autres formes d'éducation, ramènent les rendements de l'enseignement universitaire à 3.6 pour cent pour les hommes et 4.5 pour cent pour les femmes (Wolter et Weber, 1999).
9. Le rapport fournit des recommandations : renforcer à l'échelle nationale la coordination entre établissement, accroître l'autonomie des directeurs d'universités, améliorer les conditions de travail et la rémunération du personnel enseignant jeune par rapport aux professeurs et mettre davantage l'accent sur les compétences pédagogiques (et pas seulement le potentiel de recherche) lors du recrutement.
10. L'accord connu sous le terme « processus de Bologne » harmonise les filières universitaires dans un grand nombre de pays européens.
11. La Commission va traiter ce problème en 2004 conformément à son mandat initial fixé par le ministère des Finances. De plus, une Commission experte indépendante sur les

- fonds de pension, dirigée par le professeur Jürg Brühwiler était chargée en juillet 2003 d'analyser le système de supervision des fonds de pension et des compagnies d'assurance et de proposer des réformes concrètes pour optimiser le système actuel.
12. Comme les émissions d'énergie liées au dioxyde de carbone représentent presque 80 pour cent de l'ensemble des émissions de GES, l'objectif d'une réduction de 10 pour cent des émissions de dioxyde de carbone se traduit par une réduction de 8 pour cent des émissions de GES. Pour les autres gaz à effet de serre, les mesures consistent notamment à interdire l'utilisation des gaz synthétiques couverts par le protocole de Kyoto (HFC, PFC, SF₆), à moins qu'il n'existe pas de solutions technologiques de rechange valables ou que celles-ci soient plus préjudiciables pour l'environnement.
 13. La réduction en pourcentage par rapport à la prévision de *statu quo* pour 2010 implique une réduction de 20 pour cent des émissions dues aux carburants utilisés pour les transports.
 14. De plus, des ordonnances concernent la pollution atmosphérique, la gestion des déchets et les substances dangereuses pour l'environnement, à quoi s'ajoute la stratégie nationale contre la pollution atmosphérique, autant de textes s'inscrivant également dans le cadre de la politique relative au changement climatique.
 15. Des études émanant d'autres pays font douter de l'efficacité des accords volontaires (OCDE, 1999).
 16. Jusqu'en 1998, l'investissement était limité au développement des énergies renouvelables. Les autorités recherchent désormais des mesures plus efficaces par rapport à leur coût pour améliorer le rendement énergétique ; ces mesures sont largement administrées par les autorités cantonales.
 17. Depuis 2001, la nouvelle taxe sur les poids-lourds dépend de la distance parcourue sur les routes suisses, du poids brut du véhicule et de ses caractéristiques concernant l'émission de polluants.
 18. Un certain nombre d'autres facteurs doivent également être pris en compte pour décider de la création de cette taxe (Epiney et Gross, 2002).
 19. Ce chiffre équivaut à EUR 500 par tonne de carbone.
 20. Des redevances anticipées d'élimination sont également perçues sur les déchets de matériels électriques et électroniques (système volontaire), les batteries, les bouteilles en verre (tous les deux obligatoires), les pneus et les véhicules automobiles (tous les deux volontaires).
 21. RDC-Environnement et Pira International (2001).
 22. Cependant, il a été difficile d'établir dans d'autres pays un lien étroit entre les normes relatives à la qualité de l'eau et l'état de santé.
 23. L'interdiction de l'épandage des boues d'épuration se traduira selon les estimations par un coût de CHF 41 millions par an du fait de la nécessité de remplacer les éléments nutritifs des boues d'épuration et des dépenses supplémentaires entraînées par l'incinération (Stadelmann *et al.*, 2002). En 2000, le coût du séchage, du transport et de l'incinération d'une tonne de boues d'épuration était de CHF 1 200, alors que l'utilisation de ces boues à des fins agricoles ne coûtait que CHF 360 la tonne.
 24. Les ménages paient une redevance pour le traitement des eaux usées, calculée en fonction de la consommation. La redevance pour les autres sources ponctuelles est fondée sur la consommation, correction faite des coûts supplémentaires entraînés par l'élimination des polluants.
 25. Dans le sud-ouest du pays, les bassins versants alimentent la Méditerranée.

Bibliographie

- Banque nationale suisse (BNS) (2003), *Les banques suisses 2002*, Zurich. www.snb.ch/e/publikationen/publi.html?file=banken/text_bank.html
- Bates J. et al. (2001), « Economic Evaluation of Emissions Reductions in the Transport Sector of the EU: Bottom-up Analysis », *AEA Technology Environment*, Abingdon, mars.
- Blondal, S., S. Field et N. Girouard (2002), « Investment in Human Capital through Post-compulsory Education and Training: Efficiency and Equity Aspects », *OECD Economics Department Working Paper*, n° 333. www.oecd.org/dataoecd/49/29/1961000.htm#2002
- CDIP (Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2003), *Plan d'action de la CDPI*. ftp://ftp.geneve.ch/dip/cp_planaction_cdip.pdf
- Conseil fédéral (2002), *Sustainable Development Strategy 2002*, Berne.
- École polytechnique fédérale (2003), *Potential for the Reduction of CO₂ Emissions in Switzerland from now until 2010*, Zurich, juillet.
- Epiney, A. et D. Gross (2002), *National Report on Environmental Law: Switzerland*, Avosetta Group, Forschungsstelle fuer Europäisches Umweltrecht, Brème.
- ÉnergieSuisse (2001), *ÉnergieSuisse : Le programme subséquent d'Énergie 2000*, Berne.
- ÉnergieSuisse (2002), *1^{er} rapport annuel ÉnergieSuisse 2001/02*, Berne.
- Gehrig, S. et N. North (2001), « Solar and Alternative Power Supply: An Instrument towards Ecologically Sound Power Consumption », dans R. Kaufmann-Hayoz et H. Gutschler (éd.), *Changing Things – Moving People: Strategies for Promoting Sustainable Development at the Local Level*, Birkhäuser Verlag, Bâle.
- De Montmollin, A. et D. Altwegg (2000), *Sustainable Development in Switzerland: Factors for an Indicator System*, OFS, Neuchâtel.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999), « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 226. www.oecd.org/dataoecd/21/13/1880867.pdf
- OCDE (1999), *Voluntary Approaches to Environmental Policy: An Assessment*, OCDE, Paris.
- OCDE (2000), *Études économiques de l'OCDE : Suisse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE 2001*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002a), *Études économiques de l'OCDE : Suisse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002b), *Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002c), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE – Suivi et évaluation*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003a), *Vieillesse et politiques de l'emploi – Suisse*, OCDE, Paris.

- OCDE (2003b), « Taux d'activité des groupes en marge du marché du travail : Tendances passées et futures et enjeux », Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles, ECO/CPE/WP1(2003)8, OCDE, Paris.
- OCDE (2003c), *Examens des politiques nationales d'éducation : L'enseignement tertiaire en Suisse*, OCDE, Paris.
- Office fédéral de l'énergie (2000), *Programme Énergie 2000 : Rapport final et 10^e Rapport annuel*, Berne.
- OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) (2001), *Financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de causalité*, Berne.
- OFEFP (2002a), *Environnement Suisse 2002 : Statistiques et analyses*, Berne.
- OFEFP (2002b), *Statistique des déchets 2000*, Documents Environnement n° 152.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2002), *Environment Switzerland: Statistics and Analysis*, Neuchâtel.
- OFS (2003), *Enquête Suisse sur la population active 2002*, Neuchâtel.
- RDC-Environment et Pira International (2001), « Evaluation of Costs and Benefits for the Achievement of Re-use and Recycling Targets for the Different Packaging Materials in the Frame of the Packaging and Packaging Waste Directive 94/62/EC ». http://europa.eu.int/comm/environment/waste/studies/packaging/public_discussion.pdf
- Sheldon, G. et D. de Wilde (2002), *Die Entwicklung der Vermittlungseffizienz der Regionalen Arbeitsvermittlungszentren der Schweiz im Zeitraum 1998-2001*, Bâle.
- Stadelmann, F. D. Külling et U. Herter (2002), « Sewage Sludge: Fertilizer or Waste? », *EAWAG News*, 53.
- Tol, R. et T. Downing (2000), « The Marginal Costs of Climate Changing Emissions », *Institute for Environment Studies*, D-00/08.
- Weber, B.A. (2003, à paraître), « Bildungsfinanzierung und Bildungsrenditen », *Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften*.
- Wolter, S.C. et B.A. Weber (1999), « On the Measurement of Private Rates of Return to Education - Ein Ansatz zur Messung privater Bildungsrenditen », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, vol. 218, n° 5 + 6.
- Zufferey, J.B. (2000), *La réglementation et la surveillance des marchés financiers en Suisse*, Berne. www.dff.admin.ch/multilg/finanzmarkt.pdf

Glossaire des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIMP	Accord international sur les marchés publics
AVS	Assurance-vieillesse de base
BLS	<i>Bureau of Labour Statistics</i> (Bureau des Statistiques de Travail)
BNS	Banque nationale suisse
CBF	Commission bancaire fédérale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFE	Chemins de fer fédéraux
CHF	Franc suisse
COMCO	Commission de la concurrence
ComCom	Commission fédérale de la Communication
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DSL	<i>Digital subscriber line</i>
EEE	Espace économique européen
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
FEER	<i>Fundamental equilibrium exchange rate</i> (Taux de change d'équilibre fondamental)
g	gramme
GES	Gaz à effet de serre
HES	Hautes écoles spécialisées
HMO	Système de réseaux de soins
HP	Hodrick-Prescott
ICM	Indice des conditions monétaires
INTERLINK	Modèle macroéconomique du Département des affaires économiques de l'OCDE
kg	kilogramme
KOF	Institut fédéral polytechnique de Zurich
KWh	kilo watt-heure
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LCart	Loi sur les cartels
LIBOR	<i>London interbank offered rate</i> (Taux interbancaire offert à Londres)
LMI	Loi sur le marché intérieur
LPP	Loi de prévoyance professionnelle
MWh	mega-watts-heure
NAIRU	<i>Non-accelerating inflation rate of unemployment</i> (Taux de chômage non accélérateur de l'inflation)

NATREX	Natural real exchange rate (Taux de change naturel réel)
NRF	Nouveau régime financier
OFAP	Office fédéral des assurances privées
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ORP	Offices régionaux de placement
OSEL	Organisation du secteur de l'électricité
PA	Politique agricole
PAMT	Programmes actifs sur le marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petits et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PPA	Parités de pouvoir d'achat
STEP	Groupe de travail de l'OCDE sur les perspectives économiques à court terme
SWX	Bourse suisse
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UBS	Union des banques suisses
UE	Union européenne

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Développements macroéconomiques et principaux défis de politique économique	27
Tendances récentes et perspectives à court terme	27
Performances à moyen et long terme	37
Politique monétaire	43
Politique budgétaire	54
Les principaux défis à moyen et long terme	62
Notes	63
Bibliographie	65
II. Enjeux budgétaires à moyen et long terme	67
La gestion des finances fédérales à moyen terme	67
La viabilité financière des systèmes de pension doit être assurée	76
Le renforcement de l'efficacité du secteur public doit se poursuivre	84
Notes	92
Bibliographie	96
III. Concurrence sur les marchés de produits et performance économique	99
Introduction	99
Performance macroéconomique et concurrence sur le marché des biens et services	100
Législation et mise en œuvre	111
Politique réglementaire	116
Questions liées au secteur public	135
Évaluation générale et la nécessité de nouvelles réformes	145
Notes	152
Bibliographie	158
IV. Des réformes structurelles pour préserver les niveaux de vie	161
Politique du marché du travail	161
Éducation	173
Secteur financier	179
Développement durable	183
Notes	199
Bibliographie	201

Annexes

I. Principales caractéristiques du paquet fiscal	203
II. Le système de prévoyance professionnelle : principales caractéristiques	204
III. Principales caractéristiques du système de santé suisse	206
IV. Communications de la COMCO dans le domaine des accords verticaux	208
V. Évaluation des bénéfices d'une réforme réglementaire : informations méthodologiques	210
VI. La réforme du système d'indemnisation du chômage (LACI)	213
Bibliographie	214
Glossaire des abréviations	215

**Encadrés**

1. « Command GDP » : un indicateur de croissance du revenu réel	40
2. Risques de déflation	48
3. Le franc suisse : toujours plus fort ?	52
4. Avantages et inconvénients de l'application du principe d'épuisement international au droit des brevets	131
5. L'accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes	167
6. Intégration des mesures mises en œuvre dans différents domaines du développement durable	184

Tableaux

1. Demande et production	28
2. Tendances du marché du travail	32
3. Structure du chômage enregistré	33
4. Évolution des prix	35
5. Prévisions à court terme	37
6. Décomposition de la croissance de la production potentielle	43
7. Courbe des rendements	46
8. Croissance de la masse monétaire et du crédit intérieur	50
9. Compte des administrations publiques	58
10. Effets du programme d'assainissement budgétaire 2003	69
11. Évolution des dépenses publiques au cours des années 90	71
12. Le nouveau système de péréquation financière : effets des charges, paiements et péréquation	85
13. Dépenses, recettes et utilisation des soins de santé	88
14. Production, emploi et productivité	100
15. Pénétration des importations par secteur manufacturier	104
16. Indices Hirschmann-Herfindahl de la concentration industrielle	107
17. Types de spécialisation et indicateurs de l'innovation dans certains pays	109
18. Principales caractéristiques structurelles du commerce de détail	127
19. Recommandations visant à accroître la concurrence sur les marchés de biens et services	146
20. Hypothèses et effets d'une déréglementation sectorielle	151
21. Recommandations pour la poursuite de la réforme structurelle	162

22. Indicateurs du marché du travail	170
23. Valeur ajoutée par secteur au cours des années 90	180
24. Principaux indicateurs du changement climatique	185
25. Émissions de gaz à effet de serre et indicateurs sectoriels	186
26. Indicateurs de résultats : gestion des déchets	191
27. Indicateurs de la pollution de l'eau	196
28. Analyse coût-efficacité des mesures visant à réduire les écoulements d'azote	197

Graphiques

1. Écart de production et indicateurs de l'activité économique	30
2. Indicateurs de compétitivité et performance à l'exportation	31
3. Prix à la consommation : comparaison internationale	34
4. Indicateurs avancés	36
5. Écart de croissance moyenne entre la Suisse et ses principaux partenaires commerciaux	39
6. Différents concepts de PIB	41
7. Indicateurs de revenu et de production par tête	42
8. Taux d'intérêt	45
9. Indice des conditions monétaires (ICM)	46
10. Risques négatifs entourant les projections	49
11. LIBOR à trois mois et taux de change CHF/EUR	51
12. Soldes budgétaires des administrations publiques	55
13. Soldes budgétaires par niveau d'administration	56
14. Recettes fiscales fédérales et le marché boursier	59
15. Tendances des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE	70
16. Indice LPP et taux d'intérêt	79
17. Niveaux de prix relatifs et PIB par habitant	101
18. Niveau des prix en Suisse par rapport à l'Union européenne	102
19. Indicateurs de l'ouverture commerciale	103
20. Productivité dans les secteurs de la construction et des services privés non financiers	106
21. Répartition des entreprises par taille	106
22. Indicateurs de la réglementation du marché des produits	108
23. Investissements directs étrangers des pays de l'OCDE	110
24. Effectifs des autorités de la concurrence	113
25. Tarifs de l'électricité pour les utilisateurs industriels et les ménages	117
26. Prix du gaz naturel pour les utilisateurs industriels et les ménages	119
27. Tarifs téléphoniques	121
28. Productivité dans le secteur commercial	128
29. Niveaux relatifs du prix de la santé	138
30. Principaux obstacles à la concurrence dans les marchés des soins médicaux et de l'assurance	140
31. Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs dans l'agriculture	143
32. Structure des salaires par âge dans certains pays de l'OCDE	168
33. Dépenses par élève et PIB par habitant	175
34. Performance des élèves et équité	176
35. Émissions et projections d'émissions de gaz à effet de serre	187
36. Coût du recyclage de certains flux de déchets	192
37. Qualité de l'eau de certains cours d'eau	195

STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	41.3	Villes principales (milliers d'habitants, 31.12.2001) :	
Terres cultivées, prairies et pâturages (milliers de km ²)	15.3	Zurich	340.9
Forêts (milliers de km ²)	12.7	Bâle	164.9
		Genève	176.0
		Berne	122.5

LA POPULATION

Population (milliers, 31.12.2002)	7 138	Population active civile occupée (milliers, 2002) :	4 172
Habitants par km ² (2002)	177	Agriculture (%)	4.1
Accroissement naturel net (milliers, 2002)	10.6	Industrie et bâtiment (%)	25.1
Nombre de travailleurs étrangers (milliers, 2002)	1 058	Services (%)	70.8

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, prix courants (2002) :		Formation brute de capital fixe, prix courants (2002) :	
Milliards de CHF	417.3	% du PIB	18.9
Par tête (USD)	36 630	Par tête (USD)	6 912

L'ÉTAT

Consommation publique (% du PIB, 2002)	15.2	Composition du Parlement	Conseil	Conseil
Administrations publiques (% du PIB, 2002) :		(nombre de sièges) :	national	des États
Dépenses	40.3	Parti socialiste	52	9
Recettes	40.1	Union démocratique du centre	55	8
Dette	55.4	Parti radical-démocratique	36	13
		Parti démocrate-chrétien	28	14
		Autres	29	2
		Dernières élections : octobre 2003		
		Prochaines élections : octobre 2007		

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services (% du PIB, 2002)	37.3	Importations de biens et services (% du PIB, 2002)	33.1
Exportations de marchandises (milliards de CHF, 2002)	130.4	Importations de marchandises (milliards de CHF, 2002)	123.1
Répartition par région (% du total, 2002) :		Répartition par région (% du total, 2002) :	
Pays de l'OCDE	82.5	Pays de l'OCDE	91.3
Pays de l'UE	60.0	Pays de l'UE	80.4
Pays de l'OPEP	3.0	Pays de l'OPEP	1.5
Répartition par groupe (% du total, 2002) :		Répartition par groupe (% du total, 2002) :	
Matières premières et produits semi-finis	25.1	Matières premières et produits semi-finis	26.2
Biens d'équipement	32.4	Biens d'équipement	26.6
Biens de consommation	42.2	Biens de consommation	42.9
Énergie	0.3	Énergie	4.3

LA MONNAIE

Unité monétaire : Franc suisse		Unités monétaires par USD, moyenne journalière :	
		Année 2002	1.5568
		Octobre 2003	1.3235

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la Suisse ont été évaluées par le Comité le 5 novembre 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 12 décembre 2003.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Claude Giorno et Miguel Jimenez sous la direction de Peter Hoeller.

•

L'Étude précédente de la Suisse a été publiée en mai 2002.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Switzerland 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Des réformes structurelles pour préserver les niveaux de vie », dans *OECD Economic Surveys: Switzerland 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2003-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.